

# **Rapport annuel et final de mise en œuvre pour l'objectif «Investissement pour la croissance et l'emploi»**

## **PARTIE A**

### **IDENTIFICATION DU RAPPORT ANNUEL/FINAL DE MISE EN ŒUVRE**

CCI	2014FR16RFOP003
Intitulé	Programme Opérationnel Interrégional FEDER Massif Central 2014-2020
Version	2016.1
Date d'approbation du rapport par le comité de suivi	

## **2. VUE D'ENSEMBLE DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, POINT A), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

### **2.1. Informations clés sur la réalisation du programme opérationnel pour l'année concernée, notamment sur les instruments financiers, en relation avec les données financières et les données relatives aux indicateurs.**

#### **1. Spécificité du POMAC : modification de l'interrégionalité**

Depuis le 01/01/2016 et faisant suite à la fusion des régions, le POMAC concerne quatre nouvelles Régions au lieu de six : Auvergne Rhône-Alpes, Bourgogne-Franche-Comté, Nouvelle-Aquitaine et Occitanie. Le GIP a une nouvelle Présidente depuis avril 2016. La fusion des régions s'est accompagnée de leur réorganisation administrative et budgétaire. Cela a conduit à réduire le nombre de programmations en 2016.

Si la programmation de certains dossiers a pu être retardée faute de cofinancements régionaux, la reconfiguration des Régions n'a pas eu d'impact sur le nombre de chargés de mission affectés à l'animation du programme. L'instruction et la gestion des dossiers se font selon les mêmes modalités qu'en 2015 et le partenariat avec l'Etat, les Régions et les Départements se consolide.

Le périmètre du Massif central a été modifié à l'été 2016 pour intégrer la commune d'Autun.

#### **2. Démarche d'accompagnement des porteurs de projet**

Après une année 2015 consacrée au lancement du programme, l'autorité de gestion a poursuivi la communication sur les programmes, en organisant notamment 3 journées d'information aux porteurs ont eu lieu dans les territoires du Massif central, mobilisant près de 275 participants. Ces journées présentent des programmes Massif central, avec des témoignages de bénéficiaires et des ateliers pratiques pour les porteurs.

L'événement annuel organisé à la Cité de la Tapisserie à Aubusson a également fait le bilan de la programmation 2007-2013 et réuni 78 participants.

L'année 2016 a été marquée par la mise en place de nombreux temps d'accompagnement dédiés aux porteurs de projet, en particulier des réunions en ligne pour présenter aux bénéficiaires les démarches à accomplir une fois leur dossier programmé (11 réunions en 2016, soit 75 porteurs).

#### **3. Comités de programmation**

Le contexte de fusion des régions et le changement de présidence du GIP ont conduit à tenir la première programmation de 2016 au mois de juin. Une seconde vague de programmation a eu lieu en octobre/novembre, la programmation de novembre ayant surtout servi à valider les dossiers ajournés en octobre.

68 dossiers ont été programmés en 2016 pour un montant FEDER de 5 092 171,11€, soit 12,73% de la dotation du POMAC.

Deux comités de suivi ont été organisés.

#### **4. Avancement de la programmation**

Au 31 décembre 2016, 190 dossiers ont été programmés, correspondant à 112 projets (opérations à plusieurs partenaires). Le taux de programmation FEDER est de 30,36% avec 12 142 571,55€ alloués aux porteurs de projets. La cible des 25% de programmation fixée par la Commission Européenne a été atteinte dès la programmation de juin 2016. Cette bonne dynamique est largement imputable aux appels à projets « ingénierie de l'accueil », « pôles de pleine nature », « itinérance » lancés en 2014 et 2015.

En moyenne, le FEDER est mobilisé à hauteur de 42%, les financements privés à hauteur de 14%, le reste des financements étant assuré par la dépense publique nationale (Etat, Régions, Départements, Collectivités) dont une part importante d'autofinancement public, les collectivités territoriales étant les principales bénéficiaires du POI.

#### **5. Avancement des paiements**

L'année 2016 a marqué le début des paiements au titre du POMAC. On note un pic de demandes paiements en fin d'année, liés à l'anticipation de la fusion des EPCI au 1er janvier 2017. 58 demandes d'acomptes et 9 demandes de soldes ont été déposées en 2016, représentant 3 173 778,90 € de dépenses présentées par les porteurs de projet. Des avances ont également été demandées à hauteur de 205 431,30 € de FEDER (7 dossiers).

1 960 976,26 € de dépenses ont été retenues et 794 482,66 € de FEDER payés, soit 6,54% du FEDER programmé et 1,99 % de la dotation du POMAC.

La plupart des paiements ont été effectués dans le délai de 90 jours que l'autorité de gestion s'est engagée à respecter.

#### **6. Avancement des indicateurs**

Les dossiers programmés donnent de bonnes perspectives sur l'atteinte du cadre de performance. Au 31 décembre 2016, les cibles d'indicateurs de réalisation conventionnées avec les bénéficiaires sont toutes égales ou supérieures aux cibles 2018 du POI pour les indicateurs du cadre de performance. Même avec une marge d'erreur ou d'échec, les cibles des indicateurs de réalisation spécifiques et communs devraient donc être atteintes (pour le détail par axe, voir section B).

Les données relatives à la progression des indicateurs de résultat ne sont pas connues à ce jour (indicateurs concernant l'amélioration de l'état de la biodiversité, le nombre d'emploi touristiques, l'évolution des emplois dans la filière bois ou encore le solde migratoire) puisque leur dernière mise à jour date de 2016. Elles seront mises à jour en 2018 ou 2019 selon la fréquence d'actualisation prévue dans le PO.

## **7. Contrôles**

Conformément au DSGC, l'échantillonnage des visites sur place a ciblé les opérations dont la demande de subvention FEDER était supérieure ou égale à 100 000€.

En ce début de programme, les visites sur place avaient pour principal objectif d'accompagner les maîtres d'ouvrage à mettre en place des dispositifs rigoureux de suivi et de gestion administratifs et opérationnels. Deux opérations ont été contrôlées dans le cadre d'une demande de paiement de solde, afin d'appuyer la vérification administrative.

9 opérations (dont trois opérations collaboratives) ont été contrôlées sur la période et représentent les 4 priorités d'investissement du PO, soit 14 visites sur place sur l'année.

Les contrôles internes ont été conduits sur les 3 axes hors assistance technique et ont permis d'identifier des mesures de simplification.

## **8. Organisation de l'autorité de gestion**

L'audit de la CICC a conduit à la désignation officielle du GIP Massif central comme autorité de gestion.

Le GIP Massif central a poursuivi la constitution de l'équipe chargée du fonctionnement de l'autorité de gestion, en particulier en ce qui concerne le pôle de gestionnaires, tout en continuant de s'appuyer sur des services experts dans ses Régions membres. Les recrutements opérés en 2016 conduisent à l'organisation suivante :

- Le pôle instruction est inchangé : les quatre chargés de mission (3,7 ETP) assurent l'instruction des dossiers et le suivi juridique, financier, du plan d'évaluation, du système d'information ainsi que l'appui aux porteurs en amont. Une chargée de mission est dédiée à l'animation et à l'instruction de la mesure biodiversité (2x0.5 ETP).
- Le pôle gestion-paiement a été constitué au premier trimestre 2016 : deux gestionnaires (soit 1,8 ETP) assurent l'analyse des demandes de paiement et la préparation des mandats.
- Le pôle direction-communication est inchangé : la directrice et l'assistante-comptable

L'équipe est montée en compétence en suivant des formations relatives à l'instruction, aux régimes d'aides d'Etat, aux marchés publics, à la lutte contre la fraude.

### 3. RÉALISATION DE L'AXE PRIORITAIRE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

#### 3.1. Vue d'ensemble de la réalisation

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
AXE 1	PRESERVER ET VALORISER LE POTENTIEL DES RESSOURCES NATURELLES DU MASSIF CENTRAL	<p>Le taux de programmation de l'axe 1 est de 27% (5,59M€ programmés sur 21M€ maquetés), répartis en : 54% pour l'objectif spécifique 1.3 « accroître les retombées économiques du tourisme de pleine nature et d'itinérance dans le Massif central », 37% pour l'OS 1.1 « enrayer la perte de biodiversité des écosystèmes caractéristiques du Massif central » et 8% pour l'OS 1.2 « accroître les retombées économiques des services environnementaux du Massif central ».</p> <p>Les paiements des bénéficiaires sur cet axe s'élèvent à 463 429,02 € et représentent 8% du FEDER programmé et 2,21% du FEDER maqueté. Ces paiements sont répartis entre l'OS 1.1 pour 59,34 % (274 977,83 €) et l'OS 1.3 pour 40,66 % (188 451,19 €). L'OS 1.2 a fait l'objet d'une demande d'acompte en fin d'année mais elle n'a pas été traitée en 2016.</p>
AXE 2	CONCRÉTISER LE POTENTIEL ÉCONOMIQUE DE LA FILIÈRE BOIS DU MASSIF CENTRAL	<p>1,72M€ ont été programmés sur 9 M€ (maquette) soit 19% de taux de programmation. Plus de 51% des financements ont été attribués à des actions de positionnement du bois et des produits bois sur les marchés, le reste étant réparti quasi-équitablement entre les actions « Caractérisation », la « Qualification des produits » et l'action « Prospection de nouveaux marchés ».</p> <p>45 166,59 € de FEDER (soit 26% du FEDER programmé sur cet axe et 0,21% de la maquette) ont été versés pour deux porteurs dans le cadre d'un projet multipartenaire concernant le Groupe projet pilote des entreprises du bois construction pour les marchés du bâtiment performant.</p>
AXE 3	PROMOUVOIR LES INITIATIVES DE NOUVEAUX MODES DE DÉVELOPPEMENT PORTÉES PAR LES TERRITOIRES	<p>Le taux de programmation de l'axe 3 en 2016 est de 47% (4M€ programmés sur 8,6M€ maquetés). Les « Actions opérationnelles innovantes » mobilisent près de 55% de l'enveloppe attribuée alors que la thématique de l'Accueil a peu évolué depuis 2015 (43%). Cela s'explique par l'absence d'appel à projet sur cet axe (contrairement à 2015).</p> <p>Les paiements sur l'axe 3 concernent exclusivement des projets des AAP accueil. Cet axe a fait l'objet de nombreuses demandes de paiement, souvent pour des petits montants. Cela s'explique par le besoin de trésorerie identifié dès le dépôt des dossiers pour des structures associatives, portant ce type de projet. Le montant total de FEDER payé s'élève à 311 858,68 €, soit près de 8% du FEDER programmé sur cet axe et 3,63% de la maquette.</p>

ID	Axe prioritaire	Informations clés sur la mise en œuvre de l'axe prioritaire avec référence aux principaux développements, aux problèmes majeurs et aux mesures prises pour traiter ces derniers.
AXE 4	Assistance technique	Taux de programmation : 56% sur 1,4M€, suite au dossier relatif à l'assistance technique-salaires présenté en juin 2016. Le premier paiement sur cet axe interviendra en 2017.

### 3.2. Indicateurs communs et spécifiques au programme [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

#### Axes prioritaires, à l'exclusion de l'assistance technique

Axe prioritaire	AXE 1 - PRESERVER ET VALORISER LE POTENTIEL DES RESSOURCES NATURELLES DU MASSIF CENTRAL
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	ISR2	Nombre de pôles ayant mis en oeuvre un plan d'action pour le développement d'une offre touristique de pleine nature	pôles de pleine nature soutenus	En transition	9,00			1,18	0,00	0,00	
S	ISR2	Nombre de pôles ayant mis en oeuvre un plan d'action pour le développement d'une offre touristique de pleine nature	pôles de pleine nature soutenus	En transition	9,00			5,29	0,00	0,00	
F	ISR2	Nombre de pôles ayant mis en oeuvre un plan d'action pour le développement d'une offre touristique de pleine nature	pôles de pleine nature soutenus	Plus développées	6,00			0,82	0,00	0,00	
S	ISR2	Nombre de pôles ayant mis en oeuvre un plan d'action pour le développement d'une offre touristique de pleine nature	pôles de pleine nature soutenus	Plus développées	6,00			3,71	0,00	0,00	
F	ISR3	nombre d'itinéraires ayant mis en place un plan d'action partenarial	itinéraires soutenus	En transition	2,00			0,00	0,00	0,00	
S	ISR3	nombre d'itinéraires ayant mis en place un plan d'action partenarial	itinéraires soutenus	En transition	2,00			2,94	0,00	0,00	
F	ISR3	nombre d'itinéraires ayant mis en place un plan d'action partenarial	itinéraires soutenus	Plus développées	2,00			0,00	0,00	0,00	
S	ISR3	nombre d'itinéraires ayant mis en place un plan d'action partenarial	itinéraires soutenus	Plus développées	2,00			2,06	0,00	0,00	

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	ISR2	Nombre de pôles ayant mis en oeuvre un plan d'action pour le développement d'une offre touristique de pleine nature	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	ISR2	Nombre de pôles ayant mis en oeuvre un plan d'action pour le développement d'une offre touristique de pleine nature	3,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	ISR2	Nombre de pôles ayant mis en oeuvre un plan d'action pour le développement d'une offre touristique de pleine nature	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	ISR2	Nombre de pôles ayant mis en oeuvre un plan d'action pour le développement d'une offre touristique de pleine nature	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	ISR3	nombre d'itinéraires ayant mis en place un plan d'action partenarial	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	ISR3	nombre d'itinéraires ayant mis en place un plan d'action partenarial	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	ISR3	nombre d'itinéraires ayant mis en place un plan d'action partenarial	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	ISR3	nombre d'itinéraires ayant mis en place un plan d'action partenarial	1,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



Axe prioritaire	AXE 1 - PRESERVER ET VALORISER LE POTENTIEL DES RESSOURCES NATURELLES DU MASSIF CENTRAL
Priorité d'investissement	6c - Conserver, protéger, favoriser et développer le patrimoine naturel et culturel
Objectif spécifique	OS1.3 - Accroître les retombées économiques du tourisme de pleine nature et d'itinérance dans le Massif central

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
IRes4	nombre d'emplois touristiques sur le périmètre des pôles de pleine nature et des itinéraires soutenus	emplois	En transition	0,00	2013	0,00			La valeur de référence (moyenne de la période 2010-2014) est 3845, et la valeur cible 3845 pour 7 pôles sélectionnés et 2 itinéraires. Ces données confirment la tendance à l'érosion de l'emploi touristique et l'enjeu fixé par le PO d'une stabilisation plutôt que d'une augmentation nette.
IRes4	nombre d'emplois touristiques sur le périmètre des pôles de pleine nature et des itinéraires soutenus	emplois	Plus développées	0,00	2013	0,00			La valeur de référence (moyenne de la période 2010-2014) est 2694, et la valeur cible 2694 pour 7 pôles sélectionnés et 2 itinéraires. Ces données confirment la tendance à l'érosion de l'emploi touristique et l'enjeu fixé par le PO d'une stabilisation plutôt que d'une augmentation nette.

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IRes4	nombre d'emplois touristiques sur le périmètre des pôles de pleine nature et des itinéraires soutenus			3 818,00	
IRes4	nombre d'emplois touristiques sur le périmètre des pôles de pleine nature et des itinéraires soutenus			2 675,00	

Axe prioritaire	AXE 1 - PRESERVER ET VALORISER LE POTENTIEL DES RESSOURCES NATURELLES DU MASSIF CENTRAL
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	En transition	1 764,00			0,00	0,00	0,00	
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	En transition	1 764,00			442,18	0,00	0,00	Seuls les dossiers présentant une action directement observable sur un périmètre donné sont comptabilisés (investissements/ équipements, plans de gestion). Les actions générales d'animation, sensibilisation, connaissances ne sont pas comptabilisées.
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	Plus développées	1 236,00			0,00	0,00	0,00	
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	Plus développées	1 236,00			309,82	0,00	0,00	Seuls les dossiers présentant une action directement observable sur un périmètre donné sont comptabilisés (investissements/ équipements, plans de gestion). Les actions générales

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
											d'animation, sensibilisation, connaissances ne sont pas comptabilisées.
F	ISR1	nombre de modèles pilotes soutenus	projets	En transition	7,00			0,00	0,00	0,00	
S	ISR1	nombre de modèles pilotes soutenus	projets	En transition	7,00			2,35	0,00	0,00	
F	ISR1	nombre de modèles pilotes soutenus	projets	Plus développées	5,00			0,00	0,00	0,00	
S	ISR1	nombre de modèles pilotes soutenus	projets	Plus développées	5,00			1,65	0,00	0,00	

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	332,22	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	232,78	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	ISR1	nombre de modèles pilotes soutenus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	ISR1	nombre de modèles pilotes soutenus	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	ISR1	nombre de modèles pilotes soutenus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	ISR1	nombre de modèles pilotes soutenus	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
		soutenus						

Axe prioritaire	AXE 1 - PRESERVER ET VALORISER LE POTENTIEL DES RESSOURCES NATURELLES DU MASSIF CENTRAL
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes
Objectif spécifique	OS1.1 - Enrayer la perte de biodiversité des écosystèmes emblématiques du Massif central

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
IRes1	Part des milieux ouverts herbacés classée en agriculture à haute valeur naturelle	pourcentage	En transition	66,00	2000	66,00			le plan d'action CEA a permis d'actualiser les données pour la valeur de référence (2010) qui sera de 77% il n'y a pas de valeur pour 2014 ou 2015 car la donnée n'est actualisable que tous les 10 ans.
IRes1	Part des milieux ouverts herbacés classée en agriculture à haute valeur naturelle	pourcentage	Plus développées	66,00	2000	66,00			le plan d'action CEA a permis d'actualiser les données pour la valeur de référence (2010) qui sera de 77% et la valeur cible 77% il n'y a pas de valeur pour 2014 ou 2015 car la donnée n'est actualisable que tous les 10 ans.
IRes2	Part d'espèces spécialistes dans le suivi temporel des oiseaux communs	oiseaux	En transition			maintien			plan d'action CEA: Données 2013 (données plus récentes indisponibles en 2015)  Il est proposé que l'année de référence soit 2013 plutôt que 2002: 68%
IRes2	Part d'espèces spécialistes dans le suivi temporel des oiseaux communs	oiseaux	Plus développées			maintien			plan d'action CEA: Données 2013 (données plus récentes indisponibles en 2015)  Il est proposé que l'année de référence soit 2013 plutôt que 2002: 68%

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IRes1	Part des milieux ouverts herbacés classée en agriculture à haute valeur naturelle				
IRes1	Part des milieux ouverts herbacés classée en agriculture à haute valeur naturelle				
IRes2	Part d'espèces spécialistes dans le suivi temporel des oiseaux communs				
IRes2	Part d'espèces spécialistes dans le suivi temporel des oiseaux communs				

Axe prioritaire	AXE 1 - PRESERVER ET VALORISER LE POTENTIEL DES RESSOURCES NATURELLES DU MASSIF CENTRAL
Priorité d'investissement	6d - Protéger et restaurer la biodiversité et les sols et favoriser les services liés aux écosystèmes, y compris au moyen de Natura 2000 et d'infrastructures vertes
Objectif spécifique	OS1.2 - Améliorer les retombées économiques des services environnementaux pour le Massif central

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
IRes3	Part des projets pilotes viables économiquement à la fin du programme	projets pilotes (pourcentage)	En transition	0,00	2013	50,00			observation à réaliser en fin de programme
IRes3	Part des projets pilotes viables économiquement à la fin du programme	projets pilotes (pourcentage)	Plus développées	0,00	2013	50,00			observation à réaliser en fin de programme

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IRes3	Part des projets pilotes viables économiquement à la fin du programme				
IRes3	Part des projets pilotes viables économiquement à la fin du programme				

Axe prioritaire	AXE 2 - CONCRÉTISER LE POTENTIEL ÉCONOMIQUE DE LA FILIÈRE BOIS DU MASSIF CENTRAL
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	594,00			1,00	0,00	0,00	
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	En transition	594,00			686,00	0,00	0,00	
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	416,00			1,00	0,00	0,00	
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	Entreprises	Plus développées	416,00			482,00	0,00	0,00	
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	En transition	30,00			0,00	0,00	0,00	
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	En transition	30,00			10,00	0,00	0,00	
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Plus développées	20,00			0,00	0,00	0,00	
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	Entreprises	Plus développées	20,00			7,00	0,00	0,00	
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	En transition	588,00			0,00	0,00	0,00	



(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	En transition	588,00			676,00	0,00	0,00	La valeur 2016 est établie sur la base des valeurs cibles prévisionnelles telles que conventionnées avec les bénéficiaires et ne tient pas compte d'éventuels doubles comptes.
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	412,00			0,00	0,00	0,00	
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Entreprises	Plus développées	412,00			475,00	0,00	0,00	La valeur 2016 est établie sur la base des valeurs cibles prévisionnelles telles que conventionnées avec les bénéficiaires et ne tient pas compte d'éventuels doubles comptes.
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	En transition	3 528 000,00			0,00	0,00	0,00	
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	En transition	3 528 000,00			174 218,52	0,00	0,00	
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Plus développées	2 472 000,00			0,00	0,00	0,00	
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	EUR	Plus développées	2 472 000,00			121 621,48	0,00	0,00	
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	En transition	735 000,00			37 473,53	0,00	0,00	
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux	EUR	En transition	735 000,00			545 347,05	0,00	0,00	

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
		entreprises (hors subventions)									
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	Plus développées	515 000,00			26 256,96	0,00	0,00	
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	EUR	Plus développées	515 000,00			382 113,92	0,00	0,00	

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	50,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO01	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	35,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	4,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO02	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	2,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	46,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	33,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	35 280,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO06	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)	24 270,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	107 025,21	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	CO07	Investissement productif: investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)	74 990,46	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Axe prioritaire	AXE 2 - CONCRÉTISER LE POTENTIEL ÉCONOMIQUE DE LA FILIÈRE BOIS DU MASSIF CENTRAL
Priorité d'investissement	3d - Soutenir la capacité des PME à croître sur les marchés régionaux, nationaux et internationaux ainsi qu'à s'engager dans les processus d'innovation
Objectif spécifique	OS2 - Accroître les retombées économiques produites par les PME de la filière bois construction du Massif central.

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
IRes5	taux de croissance des emplois de la filière bois-construction du Massif central	pourcentage	En transition	un taux de croissance des emplois pour le Massif central inférieur à la moyenne nationale	2008	un taux de croissance des emplois pour le Massif central similaire à la moyenne nationale			-4.93% entre 2006 et 2013 alors qu'au niveau national l'évolution est de +8.91% entre ces deux périodes = Mise à jour dans le cadre du plan d'action
IRes5	taux de croissance des emplois de la filière bois-construction du Massif central	pourcentage	Plus développées	un taux de croissance des emplois pour le Massif central inférieur à la moyenne nationale	2008	un taux de croissance des emplois pour le Massif central similaire à la moyenne nationale			- 4.93% entre 2006 et 2013 alors qu'au niveau national l'évolution est de +8.91% entre ces deux périodes = Mise à jour dans le cadre du plan d'action

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IRes5	taux de croissance des emplois de la filière bois-construction du Massif central				-4.93%
IRes5	taux de croissance des emplois de la filière bois-construction du Massif central				-4.93%

Axe prioritaire	AXE 3 - PROMOUVOIR LES INITIATIVES DE NOUVEAUX MODES DE DÉVELOPPEMENT PORTÉES PAR LES TERRITOIRES
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	ISR4	Nombre d'initiatives expérimentales soutenues	initiatives	En transition	29,00			0,00	0,00	0,00	
S	ISR4	Nombre d'initiatives expérimentales soutenues	initiatives	En transition	29,00			10,58	0,00	0,00	
F	ISR4	Nombre d'initiatives expérimentales soutenues	initiatives	Plus développées	21,00			0,00	0,00	0,00	
S	ISR4	Nombre d'initiatives expérimentales soutenues	initiatives	Plus développées	21,00			7,41	0,00	0,00	

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	ISR4	Nombre d'initiatives expérimentales soutenues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	ISR4	Nombre d'initiatives expérimentales soutenues	8,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	ISR4	Nombre d'initiatives expérimentales soutenues	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	ISR4	Nombre d'initiatives expérimentales soutenues	6,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



Axe prioritaire	AXE 3 - PROMOUVOIR LES INITIATIVES DE NOUVEAUX MODES DE DÉVELOPPEMENT PORTÉES PAR LES TERRITOIRES
Priorité d'investissement	1b - Favoriser les investissements des entreprises dans la R&I, en développant des liens et des synergies entre les entreprises, les centres de recherche et développement et le secteur de l'enseignement supérieur, en favorisant en particulier les investissements dans le développement de produits et de services, les transferts de technologie, l'innovation sociale, l'éco-innovation, des applications de services publics, la stimulation de la demande, des réseaux, des regroupements et de l'innovation ouverte par la spécialisation intelligente, et soutenir des activités de recherche technologique et appliquée, des lignes pilotes, des actions de validation précoce des produits, des capacités de fabrication avancée et de la première production, en particulier dans le domaine des technologies clés génériques et de la diffusion de technologies à des fins générales
Objectif spécifique	OS3 - Améliorer l'attractivité du Massif central pour les actifs par des modèles de développement innovants

Tableau 1: Indicateurs de résultat pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire et objectif spécifique); s'applique aussi à l'axe prioritaire d'assistance technique

ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur de référence	Année de référence	Valeur cible 2023	2016 Total	2016 Qualitative	Observations
IRes6	Solde migratoire de la population active du Massif central	nombre de personnes	En transition	11 596,00	2006	11 886,00			données issues du rapport CEA validé : valeur de référence (2103) = 2942, valeur cible (2023)= 3015
IRes6	Solde migratoire de la population active du Massif central	nombre de personnes	Plus développées	8 125,00	2006	8 328,00			données issues du rapport CEA validé : valeur de référence (2013) = 20162, valeur cible (2023)= 2114

ID	Indicateur	2015 Total	2015 Qualitative	2014 Total	2014 Qualitative
IRes6	Solde migratoire de la population active du Massif central				
IRes6	Solde migratoire de la population active du Massif central				

## Axes prioritaires pour l'assistance technique

Tableau 3A: Indicateurs de réalisation communs et spécifiques au programme pour le FEDER et le Fonds de cohésion (par axe prioritaire, priorité d'investissement, ventilés par catégorie de région pour le FEDER)

Axe prioritaire	AXE 4 - Assistance technique
-----------------	------------------------------

(1)	ID	Indicateur	Unité de mesure	Catégorie de région	Valeur cible (2023) - Total	Valeur cible (2023) - Hommes	Valeur cible (2023) - Femmes	2016 Total	2016 Hommes	2016 Femmes	Observations
F	IRS8	nombre de réunions d'information auprès des bénéficiaires potentiels	réunions		30,00			20,00	0,00	0,00	
S	IRS8	nombre de réunions d'information auprès des bénéficiaires potentiels	réunions		30,00			0,00	0,00	0,00	
F	ISR10	nombre de jours de formation du personnel de l'autorité de gestion	jours		100,00			52,00	0,00	0,00	
S	ISR10	nombre de jours de formation du personnel de l'autorité de gestion	jours		100,00			0,00	0,00	0,00	
F	ISR6	dépenses certifiées	euros FEDER		40 000 000,00			0,00	0,00	0,00	
S	ISR6	dépenses certifiées	euros FEDER		40 000 000,00			0,00	0,00	0,00	
F	ISR7	nombre de fiches projets mises en ligne sur le site Internet du programme	fiches		100,00			7,00	0,00	0,00	
S	ISR7	nombre de fiches projets mises en ligne sur le site Internet du programme	fiches		100,00			0,00	0,00	0,00	
F	ISR9	nombre d'évaluations	évaluations		4,00			0,00	0,00	0,00	
S	ISR9	nombre d'évaluations	évaluations		4,00			0,00	0,00	0,00	

(1) S=Opérations retenues, F=Opérations totalement réalisées

(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
F	IRS8	nombre de réunions d'information auprès des	11,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00



(1)	ID	Indicateur	2015 Total	2015 Hommes	2015 Femmes	2014 Total	2014 Hommes	2014 Femmes
		bénéficiaires potentiels						
S	IRS8	nombre de réunions d'information auprès des bénéficiaires potentiels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	ISR10	nombre de jours de formation du personnel de l'autorité de gestion	16,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	ISR10	nombre de jours de formation du personnel de l'autorité de gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	ISR6	dépenses certifiées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	ISR6	dépenses certifiées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	ISR7	nombre de fiches projets mises en ligne sur le site Internet du programme	3,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	ISR7	nombre de fiches projets mises en ligne sur le site Internet du programme	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
F	ISR9	nombre d'évaluations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
S	ISR9	nombre d'évaluations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

Tableau 3B: Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du programme opérationnel net de soutien multiple aux mêmes entreprises

Indicateur	Nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien du PO net de soutien multiple
CO01 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien	13
CO02 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant de subventions	13
CO04 - Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	0

**Tableau 5: Informations sur les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance**

Axe prioritaire	Ind type	ID	Indicator	Unité de mesure	Fund	Category of region	2016 Cum total	2016 Cum men	2016 Cum women	2016 Annual total	2016 Annual total men	2016 Annual total women
AXE 1	F	F	montants certifiés	euros	FEDE R	En transition	0,00					
AXE 1	F	F	montants certifiés	euros	FEDE R	Plus développées	0,00					
AXE 1	I	ECMO	Nombre de pôles ayant adopté ou commencé à réaliser un plan d'action pour le développement d'une offre touristique de pleine nature	pôles de pleine nature	FEDE R	En transition	10,00					
AXE 1	I	ECMO	Nombre de pôles ayant adopté ou commencé à réaliser un plan d'action pour le développement d'une offre touristique de pleine nature	pôles de pleine nature	FEDE R	Plus développées	7,00					
AXE 1	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	FEDE R	En transition	0,00					
AXE 1	O	ISR2	Nombre de pôles ayant mis en oeuvre un plan d'action pour le développement d'une offre touristique de pleine nature	pôles de pleine nature soutenus	FEDE R	En transition	1,18					
AXE 1	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	FEDE R	Plus développées	0,00					
AXE 1	O	ISR2	Nombre de pôles ayant mis en oeuvre un plan d'action pour le développement d'une offre touristique de pleine nature	pôles de pleine nature soutenus	FEDE R	Plus développées	0,82					
AXE 2	F	F	montants certifiés	euros	FEDE R	En transition	0,00					
AXE 2	F	F	montants certifiés	euros	FEDE R	Plus développées	0,00					
AXE 2	O	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Enterprises	FEDE R	En transition	0,00					
AXE 2	O	CO04	Investissement productif: nombre	Enterprises	FEDE	Plus développées	0,00					

Axe prioritaire	Ind type	ID	Indicateur	Unité de mesure	Fund	Category of region	2016 Cum total	2016 Cum men	2016 Cum women	2016 Annual total	2016 Annual total men	2016 Annual total women
			d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier		R							
AXE 3	F	F	montants certifiés	euros	FEDE R	En transition	0,00					
AXE 3	F	F	montants certifiés	euros	FEDE R	Plus développées	0,00					
AXE 3	O	ISR4	Nombre d'initiatives expérimentales soutenues	initiatives	FEDE R	En transition	0,00					
AXE 3	O	ISR4	Nombre d'initiatives expérimentales soutenues	initiatives	FEDE R	Plus développées	0,00					

Axe prioritaire	Ind type	ID	Indicateur	Unité de mesure	Fund	Category of region	2015 Cum total	2014 Cum total	Observations
AXE 1	F	F	montants certifiés	euros	FEDE R	En transition	0,00	0,00	
AXE 1	F	F	montants certifiés	euros	FEDE R	Plus développées	0,00	0,00	
AXE 1	I	ECM O	Nombre de pôles ayant adopté ou commencé à réaliser un plan d'action pour le développement d'une offre touristique de pleine nature	pôles de pleine nature	FEDE R	En transition	4,12	0,00	
AXE 1	I	ECM O	Nombre de pôles ayant adopté ou commencé à réaliser un plan d'action pour le développement d'une offre touristique de pleine nature	pôles de pleine nature	FEDE R	Plus développées	2,88	0,00	
AXE 1	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	FEDE R	En transition	0,00	0,00	
AXE 1	O	ISR2	Nombre de pôles ayant mis en oeuvre un plan d'action pour le développement d'une offre touristique de pleine nature	pôles de pleine nature soutenus	FEDE R	En transition	0,00	0,00	
AXE 1	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant	Hectares	FEDE R	Plus développées	0,00	0,00	

Axe prioritaire	Ind type	ID	Indicateur	Unité de mesure	Fund	Category of region	2015 Cum total	2014 Cum total	Observations
			d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation						
AXE 1	O	ISR2	Nombre de pôles ayant mis en oeuvre un plan d'action pour le développement d'une offre touristique de pleine nature	pôles de pleine nature soutenus	FEDE R	Plus développées	0,00	0,00	
AXE 2	F	F	montants certifiés	euros	FEDE R	En transition	0,00	0,00	
AXE 2	F	F	montants certifiés	euros	FEDE R	Plus développées	0,00	0,00	
AXE 2	O	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Enterprises	FEDE R	En transition	0,00	0,00	
AXE 2	O	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Enterprises	FEDE R	Plus développées	0,00	0,00	
AXE 3	F	F	montants certifiés	euros	FEDE R	En transition	0,00	0,00	
AXE 3	F	F	montants certifiés	euros	FEDE R	Plus développées	0,00	0,00	
AXE 3	O	ISR4	Nombre d'initiatives expérimentales soutenues	initiatives	FEDE R	En transition	0,00	0,00	
AXE 3	O	ISR4	Nombre d'initiatives expérimentales soutenues	initiatives	FEDE R	Plus développées	0,00	0,00	

Axe prioritaire	Ind type	ID	Indicateur	Unité de mesure	Fund	Category of region	Milestone for 2018 total	Milestone for 2018 men	Milestone for 2018 women	Final target (2023) total	Final target (2023) men	Final target (2023) women
AXE 1	F	F	montants certifiés	euros	FEDE R	En transition	7408800			24 696 000,00		
AXE 1	F	F	montants certifiés	euros	FEDE R	Plus développées	5191200			17 304 000,00		
AXE 1	I	ECMO	Nombre de pôles ayant adopté ou commencé à réaliser un plan d'action pour le développement d'une offre touristique de pleine nature	pôles de pleine nature	FEDE R	En transition	4					
AXE 1	I	ECMO	Nombre de pôles ayant adopté ou commencé à réaliser	pôles de pleine nature	FEDE R	Plus développées	4					

Axe prioritaire	Ind type	ID	Indicateur	Unité de mesure	Fund	Category of region	Milestone for 2018 total	Milestone for 2018 men	Milestone for 2018 women	Final target (2023) total	Final target (2023) men	Final target (2023) women
			un plan d'action pour le développement d'une offre touristique de pleine nature									
AXE 1	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	FEDE R	En transition	441			1 764,00		
AXE 1	O	ISR2	Nombre de pôles ayant mis en oeuvre un plan d'action pour le développement d'une offre touristique de pleine nature	pôles de pleine nature soutenus	FEDE R	En transition				9,00		
AXE 1	O	CO23	Nature et biodiversité: Superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation	Hectares	FEDE R	Plus développées	309			1 236,00		
AXE 1	O	ISR2	Nombre de pôles ayant mis en oeuvre un plan d'action pour le développement d'une offre touristique de pleine nature	pôles de pleine nature soutenus	FEDE R	Plus développées				6,00		
AXE 2	F	F	montants certifiés	euros	FEDE R	En transition	3528000			11 760 000,00		
AXE 2	F	F	montants certifiés	euros	FEDE R	Plus développées	2472000			8 240 000,00		
AXE 2	O	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Enterprises	FEDE R	En transition	176			588,00		
AXE 2	O	CO04	Investissement productif: nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier	Enterprises	FEDE R	Plus développées	123			412,00		
AXE 3	F	F	montants certifiés	euros	FEDE R	En transition	3.000.000			10 113 600,00		
AXE 3	F	F	montants certifiés	euros	FEDE R	Plus développées	2.000.000			7 086 400,00		
AXE 3	O	ISR4	Nombre d'initiatives expérimentales soutenues	initiatives	FEDE R	En transition	8			29,00		
AXE 3	O	ISR4	Nombre d'initiatives expérimentales soutenues	initiatives	FEDE R	Plus développées	7			21,00		

### 3.4 Données financières [article 50, paragraphe 2, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Tableau 6: Informations financières au niveau de l'axe prioritaire et du programme

(telle que définie dans le tableau 1 de l'annexe II du règlement d'exécution (UE) n° 1011/2014 [Modèle pour la transmission des données financières])

Axe prioritaire	Fonds	Catégorie de région	Base de calcul	Financement total	Taux de cofinancement	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Proportion de la dotation totale couverte avec les opérations sélectionnées	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Proportion de la dotation totale couverte par les dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires	Nombre d'opérations sélectionnées
AXE 1	FEDE R	En transition	Total	24 696 000,00	50,00	7 779 487,65	31,50%	7 267 830,53	836 867,10	3,39%	61
AXE 1	FEDE R	Plus développées	Total	17 304 000,00	50,00	5 450 933,53	31,50%	5 092 425,48	586 376,27	3,39%	43
AXE 2	FEDE R	En transition	Total	11 760 000,00	45,00	2 554 288,76	21,72%	1 622 107,11	83 658,70	0,71%	9
AXE 2	FEDE R	Plus développées	Total	8 240 000,00	45,00	1 789 739,74	21,72%	1 136 578,45	58 618,00	0,71%	7
AXE 3	FEDE R	En transition	Total	10 113 600,00	50,00	5 643 763,82	55,80%	4 672 212,17	613 160,18	6,06%	41
AXE 3	FEDE R	Plus développées	Total	7 086 400,00	50,00	3 954 473,98	55,80%	3 273 726,89	429 629,25	6,06%	28
AXE 4	FEDE R	En transition	Total	1 646 400,00	50,00	913 799,28	55,50%	913 799,28	0,00	0,00%	1
AXE 4	FEDE R	Plus développées	Total	1 153 600,00	50,00	640 281,12	55,50%	640 281,12	0,00	0,00%	0
<b>Total</b>	<b>FEDE R</b>	<b>En transition</b>		<b>48 216 000,00</b>	<b>48,78</b>	<b>16 891 339,51</b>	<b>35,03%</b>	<b>14 475 949,09</b>	<b>1 533 685,98</b>	<b>3,18%</b>	<b>112</b>
<b>Total</b>	<b>FEDE R</b>	<b>Plus développées</b>		<b>33 784 000,00</b>	<b>48,78</b>	<b>11 835 428,37</b>	<b>35,03%</b>	<b>10 143 011,94</b>	<b>1 074 623,52</b>	<b>3,18%</b>	<b>78</b>
<b>Total général</b>				<b>82 000 000,00</b>	<b>48,78</b>	<b>28 726 767,88</b>	<b>35,03%</b>	<b>24 618 961,03</b>	<b>2 608 309,50</b>	<b>3,18%</b>	<b>190</b>

Tableau 7: Ventilation des données financières cumulées par catégorie d'intervention pour le FEDER, le FSE et le Fonds de cohésion [article 112, paragraphes 1 et 2, du règlement (UE) n° 1303/2013 et article 5 du règlement (UE) n° 1304/2013]

Axe prioritaire	Caractéristiques des dépenses		Categorisation par dimension								Données financières			
	Fonds	Catégorie de région	Domaine d'intervention	Forme de financement	Dimension territoriale	Mécanisme d'application territorial	Dimension «objectif thématique»	Thème secondaire FSE	Dimension économique	Dimension «localisation»	Coût total éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Coût public éligible des opérations sélectionnées pour un soutien	Total des dépenses éligibles déclarées par les bénéficiaires à l'autorité de gestion	Nombre d'opérations retenues
AXE 1	FEDER	En transition	085	01	07	07	06		22	FR	2 988 438,24	2 712 952,98	358 812,64	19
AXE 1	FEDER	En transition	090	01	07	07	06		15	FR	2 405 042,66	2 336 922,06	76 440,14	21
AXE 1	FEDER	En transition	091	01	07	07	06		15	FR	2 350 310,33	2 189 398,36	401 614,32	21
AXE 1	FEDER	En transition	097	01	07	07	06		21	FR	35 696,42	28 557,13	0,00	1
AXE 1	FEDER	Plus développées	085	01	07	07	06		22	FR	2 093 939,72	1 900 912,63	251 412,94	13
AXE 1	FEDER	Plus développées	090	01	07	07	06		15	FR	1 685 165,95	1 637 435,18	53 560,09	14
AXE 1	FEDER	Plus développées	091	01	07	07	06		15	FR	1 646 816,08	1 534 068,24	281 403,24	15
AXE 1	FEDER	Plus développées	097	01	07	07	06		21	FR	25 011,78	20 009,43	0,00	1
AXE 2	FEDER	En transition	065	01	07	07	03		07	FR	509 828,74	235 138,67	0,00	1
AXE 2	FEDER	En transition	066	01	07	07	03		07	FR	2 044 460,02	1 386 968,44	83 658,70	9
AXE 2	FEDER	Plus développées	065	01	07	07	03		07	FR	357 226,94	164 757,02	0,00	0
AXE 2	FEDER	Plus développées	066	01	07	07	03		07	FR	1 432 512,80	971 821,43	58 618,00	7
AXE 3	FEDER	En transition	044	01	07	07	01		21	FR	88 433,73	61 904,42	0,00	1
AXE 3	FEDER	En transition	060	01	07	07	01		21	FR	402 680,59	302 815,37	0,00	3
AXE 3	FEDER	En transition	077	01	07	07	01		24	FR	1 054 854,46	739 191,56	0,00	7
AXE 3	FEDER	En transition	079	01	07	07	01		24	FR	88 200,00	88 200,00	0,00	2
AXE 3	FEDER	En transition	097	01	07	07	01		21	FR	4 009 595,04	3 480 100,82	613 160,18	28
AXE 3	FEDER	Plus développées	044	01	07	07	01		21	FR	61 963,77	43 375,21	0,00	0
AXE 3	FEDER	Plus développées	060	01	07	07	01		21	FR	282 150,35	212 176,75	0,00	2
AXE 3	FEDER	Plus développées	077	01	07	07	01		24	FR	739 115,71	517 936,94	0,00	5
AXE 3	FEDER	Plus développées	079	01	07	07	01		24	FR	61 800,00	61 800,00	0,00	1
AXE 3	FEDER	Plus développées	097	01	07	07	01		21	FR	2 809 444,15	2 438 437,99	429 629,25	20
AXE 4	FEDER	En transition	121	01	07	07				FR	913 799,28	913 799,28	0,00	1
AXE 4	FEDER	Plus développées	121	01	07	07				FR	640 281,12	640 281,12	0,00	0



Tableau 8: L'utilisation du financement croisé

1	2	3	4	5	6
<b>Utilisation du financement croisé</b>	<b>Axe prioritaire</b>	<b>Montant du soutien de l'Union envisagé pour le financement croisé sur la base de certaines opérations (en euros)</b>	<b>Part de la dotation totale de l'Union en faveur de l'axe prioritaire (en %) (3/dotation totale en faveur de l'axe prioritaire*100)</b>	<b>Dépenses éligibles utilisées au titre du financement croisé déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en EUR)</b>	<b>Part de la dotation totale de l'Union en faveur de l'axe prioritaire (en %) (5/dotation totale en faveur de l'axe prioritaire*100)</b>
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	AXE 1	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	AXE 2	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	AXE 3	0,00		0,00	
coûts éligibles pour un soutien au titre du FSE, mais soutenus par le FEDER	AXE 4	0,00		0,00	

Tableau 9: Coût des opérations réalisées en dehors de la zone du programme (FEDER et Fonds de cohésion au titre de l'objectif «Investissement pour la croissance et l'emploi»)

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>	<b>5</b>
<b>Axe prioritaire</b>	<b>Montant du soutien envisagé pour les opérations réalisées en dehors de la zone du programme sur la base de certaines opérations (en euros)</b>	<b>Part de la dotation totale de l'Union en faveur de l'axe prioritaire (en %) (3/dotation totale en faveur de l'axe prioritaire*100)</b>	<b>Dépenses éligibles supportées dans le cadre des opérations réalisées en dehors de la zone du programme déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en EUR)</b>	<b>Part de la dotation totale de l'Union en faveur de l'axe prioritaire (en %) (5/dotation totale en faveur de l'axe prioritaire*100)</b>
AXE 1	0,00		0,00	
AXE 2	0,00		0,00	
AXE 3	0,00		0,00	
AXE 4	0,00		0,00	

Tableau 10: Dépenses supportées en dehors de l'Union (FSE)

Montant des dépenses qu'il est envisagé de supporter en dehors de l'Union au titre des objectifs thématiques 8 et 10 sur la base des opérations retenues (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [1/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]	Dépenses éligibles supportées en dehors de l'Union déclarées par le bénéficiaire à l'autorité de gestion (en euros)	Part de la dotation totale (participation de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds [3/dotation totale (contribution de l'Union et nationale) allouée au programme du FSE ou part du FSE dans un programme multi-fonds*100]

#### 4. SYNTHÈSE DES ÉVALUATIONS

Synthèse des résultats de toutes les évaluations du programme qui sont devenues disponibles au cours de l'exercice précédent, avec mention du nom et de la période de référence des rapports d'évaluation utilisés

Aucune évaluation n'a été lancée en 2016. Le comité d'évaluation a été désigné par le comité de suivi du 26 octobre 2015. Conformément au plan d'évaluation, il doit se réunir pour lancer l'évaluation de mise en œuvre des programmes de massif. Cette première évaluation est inscrite sur des crédits de la Convention de massif (CPIER), sans l'apport du FEDER et dépend d'un copilotage Etat-GIP Massif central.

Le comité d'évaluation s'est réuni début 2017, pour un lancement de l'évaluation au premier semestre 2017.

## **6. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

### **a) Problèmes entravant la réalisation du programme ainsi que les mesures prises**

#### 1. Mise en place de l'équipe « gestion »

En janvier puis avril 2016, le GIP Massif central a procédé au recrutement de deux gestionnaires, soit 1,8 ETP, pour assurer le contrôle de service fait des projets et le paiement des bénéficiaires. Au 1er septembre, l'équipe « gestion » est passée à 2 ETP.

Globalement, le délai de paiement de 90 jours a été respecté avec en moyenne un délai de prise en charge d'environ 45 jours pour 4 à 6 demandes/mois. Mais ce délai de prise en charge s'est allongé progressivement vers la fin de l'année, avec l'augmentation du nombre de demandes par mois. Cinq dossiers ont été payés au-delà de la limite des 90 jours avec un dépassement variant de 1 à 31 jours et une moyenne de dépassement de 14,4 jours. Le pic de demandes (14) reçu au mois de décembre devrait entraîner une augmentation et un dépassement des délais de paiement plus fréquents.

Pour palier cette difficulté, l'autorité de gestion prévoit le recrutement d'un troisième gestionnaire en 2017.

#### 2. Montée en compétences

L'attente de clarification sur les régimes d'aides d'Etat et la publication de la note de la Commission n°2016/C 262/01 ont conduit les instructeurs à revoir leurs analyses et à stabiliser une nouvelle doctrine, ce qui a alourdi la charge de travail. Afin de répondre aux attentes fortes en matière de contrôle de la commande publique lié aux missions des instructeurs et gestionnaires et devant l'inadéquation des formations proposées par les Régions membres sur ce sujet, le GIP a opté pour une montée en compétence de ses agents, par le biais de formations intra, pour permettre aux instructeurs et aux gestionnaires de réaliser cette analyse à n'importe quel moment de la vie du dossier.

#### 3. Cofinancements régionaux

Le contexte de fusion des régions a fortement perturbé l'organisation et le contenu des programmations de 2016. Les cofinancements régionaux ont été plus difficiles à obtenir, pour des raisons techniques (changements de personnel dans les services techniques des

régions impactant directement la réalisation d'avis d'opportunités techniques) ou budgétaires (réaffectation des budgets régionaux par les nouveaux exécutifs).

La réaffectation des budgets a mis en difficulté certains projets dont les cofinancements attendus ne se sont pas concrétisés.

#### 4. Synergie

2016 a vu la mise en service de Synergie. Un premier travail de rattrapage a été réalisé par l'équipe du GIP sur le volet dépôt/instruction. Un second temps de rattrapage a été effectué sur la partie gestion, le module gestion n'ayant été intégré que tardivement en cours d'année. Ce rattrapage concomitant au travail habituel de traitement de la programmation a occasionné des retards dans le traitement des dossiers.

Outre le caractère peu fonctionnel de l'outil, de nombreux dysfonctionnements ralentissent le travail des instructeurs et des gestionnaires, régulièrement amenés à refaire plusieurs fois les mêmes saisies, avec les risques d'erreurs que cela comporte. Le blocage d'un dossier donné peut également entraîner des blocages sur tous les dossiers rattachés à la même programmation.

Il n'est pas rare que la résolution des dysfonctionnements par l'ASP prenne plusieurs mois, contribuant ainsi à l'accumulation du retard.

Par ailleurs, aucune dépense n'a été certifiée sous Synergie en 2016. Les pré-certifications ont été faites sur la base de documents papier.

#### 5. Visites sur place

Plusieurs problèmes de conformité de la publicité européenne sont relevés. La diffusion du kit de publicité en mai 2016 devrait permettre de limiter à l'avenir ce genre d'inadéquations et ce point a été porté à l'attention de tous les bénéficiaires sélectionnés lors de la finalisation de leur convention d'attribution des financements européens et des sessions d'information sur le suivi et la gestion de leur projet (webconférences).

Pour les collectivités locales, nous avons constaté une difficulté ou impossibilité de séparer les codes comptables de l'opération pour les salaires. Elles sont systématiquement orientées vers l'enlissement.

Une seule opération a permis de détecter l'impossibilité d'atteindre les objectifs fixés et

fera l'objet d'un avenant modificatif présenté en comité de programmation pour validation.

## 6. Indicateurs transversaux

En ce qui concerne les indicateurs transversaux, l'autorité de gestion demande aux porteurs de s'engager sur 4 thématiques dès la demande de financement : développement durable, égalité homme femme, égalité des chances et TIC. Les porteurs s'engagent assez volontiers dans ces démarches : 87% des porteurs disent mettre en œuvre le développement durable et les engagements en matière environnementales sont des conditions d'éligibilité pour tous les projets de l'axe 1. Néanmoins, l'information que donnent les indicateurs transversaux doit encore être mieux traitée pour apporter un soutien ciblé aux acteurs du territoire.

Cette question a été posée au comité de suivi du 13 décembre 2016 et fera l'objet d'un courrier du GIP à la Commission européenne en 2017.

**b) Une évaluation permettant de déterminer si les progrès accomplis pour atteindre les valeurs cibles sont suffisants pour garantir leur réalisation, qui indique les éventuelles mesures correctrices prises ou prévues, le cas échéant.**

Les valeurs cibles des indicateurs de réalisation du POI sont définies dans le RAMO 2015 validé par la Commission en 2016.

Les objectifs fixés pour 2018 devraient être atteints (indicateurs Biodiversité, Bois, Démographie et Tourisme). En effet, les valeurs-cible prévisionnelles telles que conventionnées dans les dossiers programmés vont au-delà des objectifs fixés, ce qui laisse raisonnablement penser que les valeurs réalisées les atteignent.



## **7. RÉSUMÉ À L'INTENTION DES CITOYENS**

Un résumé du contenu du rapport annuel et du rapport final de mise en œuvre à l'intention des citoyens doit être mis à la disposition du public et transféré dans un fichier séparé sous la forme d'une annexe au rapport annuel et au rapport final de mise en œuvre.

Vous pouvez charger/trouver le résumé à l'intention des citoyens via l'onglet Général > Documents dans l'application SFC2014

**8. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS**

**9. FACULTATIF POUR LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016, SANS OBJET POUR LES AUTRES RAPPORTS ALLÉGÉS: ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE**

Tableau 14: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante générales applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
G7 - L'existence d'une base statistique nécessaire pour entreprendre des évaluations permettant d'analyser l'efficacité et l'impact des programmes. L'existence d'un système d'indicateurs de résultat requis pour sélectionner les actions qui contribuent le plus efficacement aux résultats souhaités, pour suivre l'avancement vers la production des résultats et pour entreprendre l'évaluation des incidences.	1 - Des modalités de collecte et d'agrégation des données statistiques en temps utile sont en place. Elles comprennent les éléments suivants: la détermination des sources et des mécanismes permettant de garantir la validation statistique.	Rédaction du cahier des charges et lancement des appels d'offre pour retenir les prestataires chargés de la collecte des données pour les indicateurs de résultat du PO : - HVN - Emplois touristiques - Emplois filière bois-construction - Évolution démographique: solde migratoire	31 déc. 2014	GIP Massif central	Non	Oui		Le lancement des marchés n'a pu être effectué avant la validation du PO.  L'essentiel des données (toutes sauf la biodiversité) devait être fourni par l'INSEE, dans le cadre de la convention signée avec la Région Rhône-Alpes, Région support du GIP sur l'évaluation et les indicateurs. Or début 2015, l'INSEE a informé l'autorité de gestion de nouvelles contraintes liées aux changements de méthode de décompte et à la taille des échantillonnages (tourisme), ce qui a conduit à une révision du cahier des charges.  La prestation sur la biodiversité a dépendu de la disponibilité et de la capacité de réponse du prestataire détenteur de la méthode choisie (propriété intellectuelle).  Les marchés INSEE et biodiversité ont été lancés en 2015 et tourisme en 2016 pour attendre la sélection finale des pôles de pleine nature.

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
		des actifs dans le Massif central  cf annexe 1- cadre statistique, qui présente plus précisément le plan d'action						
G7 - L'existence d'une base statistique nécessaire pour entreprendre des évaluations permettant d'analyser l'efficacité et l'impact des programmes. L'existence d'un système d'indicateurs de résultat requis pour sélectionner les actions qui contribuent le plus efficacement aux résultats souhaités, pour suivre l'avancement vers la production des résultats et pour entreprendre l'évaluation des incidences.	2 - Des modalités de collecte et d'agrégation des données statistiques en temps utile sont en place. Elles comprennent les éléments suivants: des modalités de publication et de mise à disposition de données agrégées au public.	Adaptation des outils internet du programme 2007-2013 pour mettre à jour le format et les modalités de diffusion de la lettre d'information électronique et l'accès aux indicateurs de suivi du programme et aux évaluations pour la programmation 2014-2020	31 juil. 2015	GIP Massif central	Oui	Oui		site web du programme <a href="http://www.massif-central.eu">www.massif-central.eu</a> en ligne dès 2014. Refonte réalisée courant 2015 et nouvelle version lancée le 26 octobre 2015
G7 - L'existence d'une base statistique nécessaire pour entreprendre des	3 - Un système efficace d'indicateurs de résultat comportant notamment: la sélection	Rédaction des fiches	31 déc. 2014	GIP Massif central	Oui	Oui		adoption du guide du porteur de projet en comité

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
évaluations permettant d'analyser l'efficacité et l'impact des programmes. L'existence d'un système d'indicateurs de résultat requis pour sélectionner les actions qui contribuent le plus efficacement aux résultats souhaités, pour suivre l'avancement vers la production des résultats et pour entreprendre l'évaluation des incidences.	d'indicateurs de résultat pour chaque programme fournissant des informations sur ce qui motive la sélection des mesures financées par le programme.	mesures du document d'application permettant de sélectionner les projets						de suivi du 11 décembre 2016
G7 - L'existence d'une base statistique nécessaire pour entreprendre des évaluations permettant d'analyser l'efficacité et l'impact des programmes. L'existence d'un système d'indicateurs de résultat requis pour sélectionner les actions qui contribuent le plus efficacement aux résultats souhaités, pour suivre l'avancement vers la production des résultats et pour entreprendre l'évaluation des incidences.	4 - Un système efficace d'indicateurs de résultat comportant notamment: la fixation de valeurs-cibles pour ces indicateurs.	Les indicateurs de résultats sont identifiés mais les données disponibles datent de 2008 ou plus vieux, la prestation prévue pour mettre en place le système statistique permettra de fixer des cibles sur la base de données actualisées, tant au niveau national (recensement 2011 dont les résultats ne seront publiés qu'en juin	30 juin 2015	GIP Massif central	Non	Oui		<p>Le lancement des marchés n'a pu être effectué avant la validation du PO.</p> <p>L'essentiel des données (toutes sauf la biodiversité) devait être fourni par l'INSEE, dans le cadre de la convention signée avec la Région Rhône-Alpes, Région support du GIP sur l'évaluation et les indicateurs. Or début 2015, l'INSEE a informé l'autorité de gestion de nouvelles contraintes liées aux changements de méthode de décompte et à la taille des échantillonnages (tourisme), ce qui a conduit à une révision du cahier des charges.</p> <p>La prestation sur la biodiversité a dépendu de la disponibilité et de la capacité de réponse du prestataire détenteur de la méthode choisie (propriété intellectuelle).</p> <p>Les marchés INSEE et biodiversité ont été lancés en 2015 et tourisme en 2016 pour attendre la sélection finale des pôles de pleine nature.</p>

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
		2014) que Massif central						
G7 - L'existence d'une base statistique nécessaire pour entreprendre des évaluations permettant d'analyser l'efficacité et l'impact des programmes. L'existence d'un système d'indicateurs de résultat requis pour sélectionner les actions qui contribuent le plus efficacement aux résultats souhaités, pour suivre l'avancement vers la production des résultats et pour entreprendre l'évaluation des incidences.	6 - Des procédures mises en place pour garantir que toute opération financée par le programme est assortie d'un système d'indicateurs efficace.	Rédaction des fiches de suivi indicateurs à renseigner à chaque demande de paiement par les bénéficiaires, l'objectif étant de les dématérialiser	31 mars 2015	GIP Massif central	Oui	Oui		dossier de demande de subvention incluant les annexes obligatoires à remplir par les bénéficiaires potentiels, y compris pour les indicateurs, disponible en version complète le 2 février 2015

Tableau 15: Actions menées pour satisfaire aux conditions ex ante thématiques applicables

Conditions ex ante générales	Critères non respectés	Mesures prises	Date limite	Organismes responsables	Action achevée dans les délais	Critères remplis	Date prévue pour la mise en œuvre totale des actions restantes	Commentaire
------------------------------	------------------------	----------------	-------------	-------------------------	--------------------------------	------------------	--	-------------

**10. PROGRÈS ACCOMPLIS DANS L'ÉLABORATION ET LA RÉALISATION DE GRANDS PROJETS ET DE PLANS D'ACTION COMMUNS  
[ARTICLE 101, POINT H), ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 3, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

**10.1. Grands projets**

Tableau 12: Grands projets

Projet	CCI	Statut du GP	Total des investissements	Coûts totaux éligibles	Date de notification/soumission prévue	Date d'accord/approbation tacite par la Commission	Date prévue pour le début de la mise en œuvre (année, trimestre)	Date d'achèvement prévue	Axes prioritaires/priorités d'investissement	État d'avancement actuel - progrès financiers (% des dépenses certifiées auprès de la Commission par rapport au coût total éligible)	État d'avancement actuel - progrès physiques - Principale phase de mise en œuvre du projet	Résultats principaux	Date de signature du premier marché de travaux	Observations



**Problèmes importants rencontrés dans la mise en œuvre des grands projets et mesures prises pour y faire face**

Sans objet

**Toute modification prévue de la liste des grands projets figurant dans le programme opérationnel**

Sans objet

## **10.2. Plans d'action communs**

### **Progrès dans la réalisation des différentes phases des plans d'action communs**

Sans objet

Tableau 13: Plans d'action communs (PAC)

Intitulé du PAC	CCI	Phase de mise en œuvre du PAC	Montant total des coûts éligibles	Total de l'aide publique	Contribution du PO au PAC	Axe prioritaire	Type de PAC	Soumission [prévue] à la Commission	Date [prévue] pour le début de la mise en œuvre	Fin [prévue]	Principaux résultats et réalisations	Total des dépenses éligibles certifiées auprès de la Commission	Observations
-----------------	-----	-------------------------------	-----------------------------------	--------------------------	---------------------------	-----------------	-------------	-------------------------------------	---	--------------	--------------------------------------	---	--------------

## **Problèmes importants rencontrés et mesures prises pour y faire face**

Sans objet

## PARTIE B

### RAPPORTS PRÉSENTÉS EN 2017 ET 2019 ET RAPPORT FINAL DE MISE EN ŒUVRE [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphes 3 et 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

#### 11. ÉVALUATION DE LA RÉALISATION DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, ET ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

##### 11.1. Informations de la partie A et réalisation des objectifs du programme [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	AXE 1 - PRESERVER ET VALORISER LE POTENTIEL DES RESSOURCES NATURELLES DU MASSIF CENTRAL
-----------------	---

L'avancement global de la programmation sur l'axe 1 est très satisfaisant, largement porté par les appels à projet.

La mise en place d'une animation dédiée à l'OS1.1 depuis fin 2015 explique l'augmentation substantielle du nombre de projets programmés sur cette mesure.

L'animation thématique conduite sur l'OS1.2 a permis la mise en relation de porteurs sur ce thème et a abouti à un dépôt de dossier fin 2016. La programmation de dossiers sur ce thème devrait être accélérée en 2017, notamment via l'organisation d'une journée d'animation thématique dédiée.

L'avancement de l'OS1.3 provient de la concrétisation des dossiers issus des appels à projets Pôles de pleine nature 2015 et 2016 et Itinérance 2015 et 2016 qui a conduit à un nombre important de dossiers programmés.

#### **1. Biodiversité**

Une bonne dynamique s'est installée sur l'OS 1.1 suite à la mise à disposition de 0,5 ETP dédiés à l'animation, avec une quinzaine de dossiers déposés en 2016.

La dynamique sur les milieux ouverts herbacés, engagée sur la période précédente de programmation se confirme avec 16 projets financés. Le thème des forêts anciennes, identifié comme une spécificité moins bien traitée, répond à une attente forte des acteurs avec 11 projets financés. Le troisième milieu emblématique, les tourbières, n'est couvert que par 4 projets.

La mise en réseau des porteurs (lors de réunions thématiques) entraîne une émulation collective et l'échange de pratiques, d'outils et d'information qui contribuent à la construction de référentiels Massif central. Il faut noter que certains porteurs portent plusieurs projets et consolident ainsi leur expérience technique et administrative.

Ces projets sont financés sur une durée de 1 à 3 ans et la moitié d'entre eux (13 dossiers) arrivent à échéance en 2017. Parallèlement à la bonne dynamique de programmation sur ce thème, la difficulté à mobiliser les cofinancements en 2016 a

conduit à ajourner plusieurs dossiers.

Concernant les indicateurs de résultat, il n'y a pas de nouvelle donnée en 2016. En effet, la part des milieux ouverts herbacés classés en agriculture à Haute Valeur Naturel (Ires1) est actualisée tous les 10 ans, la prochaine actualisation aura lieu en 2020 ; la part d'espèces spécialistes dans le suivi temporel des oiseaux communs (Ires2) est actualisée tous les 3 ans, la prochaine actualisation aura lieu en 2018. Il est donc trop tôt pour mesurer les effets des premières actions engagées.

Pour les indicateurs de réalisation, la valeur de la superficie des habitats bénéficiant d'un soutien pour atteindre un meilleur état de conservation (CO23) présentée par les porteurs de projet rejoint l'objectif de la valeur intermédiaire pour 2018. Les années 2017 et 2018 qui verront les projets se terminer permettront de confirmer ces valeurs.

## **2. Paiements pour services environnementaux**

Vu la nature exploratoire du sujet, l'animation en 2015 a surtout relevé de la sensibilisation et de l'information. L'appui au montage de projets à proprement parler a débuté en 2016 sur l'OS1.2. Néanmoins, une émulation se fait sentir sur le sujet. L'accompagnement d'un projet initialement axé sur la recherche de nouveaux modèles économiques a conduit à impliquer des territoires du Massif central pour favoriser leur expérimentation. Les territoires se saisissent de l'enjeu et commencent à exprimer des besoins. Des projets devraient voir le jour en 2017, à la faveur d'un temps d'animation dédié. Toutefois, le sujet étant particulièrement innovant, le temps de préparation des projets sera probablement plus long que pour les autres mesures (premiers effets visibles probablement en 2019).

Au 31 décembre 2016, un dossier a été programmé sur l'O.S1.2 : le projet consiste en la création d'un référentiel national de certification carbone, applicable pour les projets agricoles et forestiers, validé au niveau national par le Ministère de l'Ecologie. Ce référentiel s'accompagne du développement de plusieurs méthodologies, correspondant à différents « itinéraires carbone » de gestion forestière améliorée notamment, et qui décrivent les pratiques d'atténuation et les méthodes de calcul et de suivi/certification des réductions des émissions. Ces itinéraires visent à promouvoir la valorisation des services écosystémiques des forêts privées et à encourager des sylvicultures qui améliorent le bilan de séquestration du carbone par la gestion forestière durable. Le référentiel et les méthodologies sont mis en application grâce à des projets forestiers pilotes développés en Massif central, qui permettront de les tester et de s'assurer de la pertinence du cadre de certification (référentiel et méthodologies) dans son ensemble. Le Massif central constitue ainsi un laboratoire pour le développement d'un projet d'envergure nationale.

L'objectif de la Part des projets pilotes viables économiquement à la fin du programme (Ires3) est en bonne voie puisque les 4 projets pilotes en cours offrent des garanties sur la durée de par leur conception et la nature des porteurs de projet.

Le nombre de modèles pilotes soutenus (ISR1) n'a pas évolué en 2016.

## **3. Pôles de Pleine Nature**

Les deux appels à projets (AAP) Pôles de pleine nature 2015 et 2016 ont particulièrement bien fonctionné. Ces AAP ont suscité de nombreuses candidatures et se sont avérés très concurrentiels, en particulier en 2016. Pour rappel, l'autorité de gestion a procédé à la sélection des Pôles de Pleine Nature en deux temps. L'appel à projets de 2015 a conduit à la sélection de Pôles « émergents » et de Pôles « structurés ». L'appel à projet 2016 a conduit à la sélection de Pôles « structurés ». Certains accompagnés en émergents en 2015 n'ont pas été reconduits en 2016, d'autres ont été sélectionnés en 2016 sans avoir été accompagnés en 2015.

Face au nombre et à la qualité des projets proposés, le comité de programmation s'est prononcé le 2 juin 2016 en faveur d'une augmentation de l'enveloppe FEDER dédiée à ces AAP PPN de 1M€ pour porter leur nombre de 15 à 17. Novembre 2016 a marqué les dernières sélections de Pôles. Tous sont sélectionnés sur la base d'un plan d'action allant jusqu'à 2020. L'intégralité de l'enveloppe FEDER maquetée sur cet OS ainsi que le supplément d'enveloppe validé par le comité de programmation sont réservés aux Pôles sélectionnés, à raison de 500 000 euros maximum par Pôle. Le contenu des plans d'action proposés devrait permettre l'atteinte des objectifs fixés, en particulier en ce qui concerne la diversification de l'offre touristique et sa montée en gamme. Les actions de communication prévues par l'ensemble des Pôles devraient permettre d'inscrire durablement le Massif central en tant que « destination de pleine nature ».

Afin d'engager formellement les porteurs sur les plans d'action ayant conduit à leur sélection, l'autorité de gestion a mis en place en 2016 des conventions-cadres. Il s'agit d'un engagement juridique réciproque entre le chef de file de chaque pôle et les financeurs Etat et FEDER, sur la base du plan d'action ayant servi à la sélection des pôles. Les plans d'action s'entendent sur une durée de 5 à 6 ans avec des dossiers d'une durée comprise entre 1 an (investissements) et 3 ans (animation-communication). Sur 34 dossiers programmés, 7 sont arrivés à échéance en 2016 et 9 arrivent à échéance en 2017. Les dossiers finançant l'animation arrivent généralement peu après la sélection des pôles, par conséquent les pôles sélectionnés en 2015 sont bien avancés en termes d'animation et d'investissements. Les plans d'action sont respectés.

Des échanges de bonnes pratiques et des montées en compétences des pôles ont lieu grâce à l'accompagnement assuré par le Pôle de ressources national des Sports de nature. Les échanges constatés entre les Pôles par ailleurs sont nombreux et la dynamique Massif central semble bénéficier d'une reconnaissance à l'échelle nationale.

Les données sur le nombre d'emplois touristiques sur le périmètre des PPN et des itinéraires soutenues (Ires 4) seront actualisées en 2018.

Concernant le nombre de pôle ayant mis en place un plan d'action pour le développement d'une offre touristique de pleine nature (ISR2), nous pouvons observer les premiers résultats avec les PPN émergents soutenus en 2015 qui ont été sélectionnés en tant que pôles structurés en 2016. L'objectif fixé pour cet indicateur devrait être atteint sans difficulté.

#### **4. Itinérance**

Le succès des deux AAP « Itinérance » conduits en 2015 et 2016 a conduit à faire des choix stratégiques sur les actions à financer pour respecter l'enveloppe dédiée à l'AAP 2016. L'enveloppe FEDER disponible a été répartie au regard du classement qualitatif



des projets retenus. Seuls les meilleurs projets ont obtenu le financement de l'ensemble de leurs actions.

Certains itinéraires sélectionnés sont d'envergure nationale voire européenne : Saint-Jacques de Compostelle, Stevenson, Passa Païs et s'étendent sur plusieurs centaines de kilomètres. L'autorité de gestion a de fortes exigences sur la stratégie partenariale de chaque itinéraire et veille à son bon déploiement.

Le FEDER permet le financement de la sécurisation de sentiers, la mise en place d'aménagements (tels que des aires de pique-nique, toilettes) ainsi que des actions de communication et d'animation. Une attention particulière est portée à l'impact environnemental des investissements, à travers un « formulaire d'impact environnemental » par lequel le porteur s'engage à respecter l'environnement (chantiers verts, aménagements éco-responsables, ...). Ce formulaire est annexé à la convention FEDER de chaque bénéficiaire.

Au 31/12/2016, 50% de la maquette est programmée sur cet axe. L'itinérance bénéficie d'une bonne mobilisation des financements régionaux et départementaux, en particulier sur les investissements. Les projets financés durent de 1 à 3 ans et arrivent à échéance pour la plupart en 2018.

Pour les itinéraires ayant mis en place un plan d'action partenarial (ISR3), au vu des dossiers sélectionnés, l'objectif devrait être atteint sans problème.

L'Indicateur de résultat (Ires4) pour les pôles de pleine nature et les itinéraires de grande randonnée est le nombre d'emplois touristiques, calculés tous les 3 ans sur la base de données statistiques communales. Les données calculées en 2016 sur la période 2010-2014 ont mis en évidence l'enjeu du maintien des emplois. La prochaine actualisation en 2018 ou 2019 (données 2017) devrait permettre de refléter directement l'impact des pôles de pleine nature.

Axe prioritaire

AXE 2 - CONCRÉTISER LE  
POTENTIEL ÉCONOMIQUE DE LA  
FILIÈRE BOIS DU MASSIF  
CENTRAL

Si la dynamique de programmation était faible en 2015, on constate désormais une forte progression en 2016 et avec une dynamique favorable.

L'augmentation substantielle du nombre de dossiers programmés sur cet axe fait suite notamment à la journée d'animation thématique organisée en octobre 2015 qui avait mobilisé 68 participants et avait conduit à une douzaine de dossiers déposés fin 2015. Les projets financés sont souvent des projets importants en termes de montants financiers. Le retard identifié en 2015 est donc en cours de rattrapage.

La démarche des démonstrateurs devrait permettre de financer dix à douze dossiers. Il s'agit de s'appuyer sur des chantiers déjà prévus par des maîtres d'ouvrage publics ou privés pour identifier des points de démonstrations pour la construction bois (prototype

ou procédé ou test de résistance/ d'énergie, etc.) en associant les entreprises du territoire. Ces chantiers démonstrateurs intègrent des critères de performance environnementale et énergétique et visent à développer une innovation technique, à rechercher et tester de nouvelles méthodes de travail et de nouveaux outils, afin de dégager des solutions reproductibles à l'échelle des territoires. Chaque chantier démonstrateur respecte un même cahier des charges validé par le partenariat Massif Central. La démarche, les savoirs faire mobilisés et les résultats seront capitalisés au travers la Box Bois, plateforme numérique à laquelle peuvent avoir accès tous les territoires et entreprises intéressés. Les chantiers servent également de support réel pour la mise en place des outils de traçabilité.

Si l'interrégionalité des projets se met en place sans difficulté, à la faveur de structures telles que Vivier Bois Massif Central ou les Communes Forestières, la mobilisation des interprofessions est plus compliquée à l'heure de la fusion des régions.

16 opérations ont été programmées en 2016 (soit 8 projets en tenant compte des opérations collaboratives et multipartenaires) dont :

- 4 sur la caractérisation des bois (ils arrivent à échéance fin 2016 – début 2017 et représentent environ 270 000 euros de FEDER attribué),
- 7 sur les actions de positionnement du bois et des produits bois sur les marchés (échéance 2018 / environ 882 000 euros de FEDER attribué),
- 1 sur la prospective porté par l'Université de Limoges (échéance 2018 / près de 300 000 euros de FEDER attribué)
- 4 sur la qualification des produits comme les démonstrateurs (échéance 2018 / environ 272 000 euros de FEDER attribué)

L'indicateur Ires 5 (évolution des emplois dans la construction bois) est de temporalité longue avec une actualisation tous les 3 ans. La prochaine mise à jour se fera en 2018. Néanmoins, le choix de cet indicateur en 2014, sur la base des données 2003-2008 laissait espérer une tendance Massif central ralentie par rapport à la tendance nationale. Les données actualisées en 2015-2016 montrent au contraire un décrochage de l'emploi dans les filières bois construction du Massif central par rapport au niveau national. Il est peu probable que l'objectif d'un rythme de croissance des emplois dans le Massif central équivalent au rythme de croissance des emplois au niveau national pour le bois construction soit atteint. Enrayer la perte des emplois dans ce secteur paraît être plus réaliste tout en restant un enjeu fort pour le territoire.

Les indicateurs CO01 (nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien), CO02 (nombre d'entreprises bénéficiant de subventions), CO04 (nombre d'entreprises bénéficiant d'un soutien non financier), CO06 (investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (subventions)) et CO07 (investissements privés complétant un soutien public aux entreprises (hors subventions)) devraient être atteint au regard des dossiers

programmés, en tenant compte de l'impératif de non double compte qui ne pourra être vérifié qu'au solde des dossiers (aucun solde reçu en 2016 sur cet axe).

Axe prioritaire

AXE 3 - PROMOUVOIR LES  
INITIATIVES DE NOUVEAUX  
MODES DE DÉVELOPPEMENT  
PORTÉES PAR LES TERRITOIRES

L'axe 3 du POI Massif central suit depuis 2015 une dynamique de programmation favorable, notamment grâce aux AAP lancés sur le thème de l'Accueil de nouvelles populations. 69 dossiers ont été programmés, soit 47 projets.

### **1. Amélioration des connaissances et valorisation des compétences disponibles**

Afin de contribuer à amplifier la capitalisation des connaissances et à mieux mettre en valeur les données intéressant le développement territorial du massif, le GIP Massif central a décidé de porter un projet partenarial de création et d'animation d'une plateforme d'échanges entre chercheurs, associations, institutionnels et territoires : il s'agit de la Plateforme « Dynamiques territoriales du Massif central ». Deux volets constituent ce projet, le premier est la création d'une interface cartographique et statistique sur le site du partenariat des Programmes Massif central 2014-2020 [www.massif-central.eu](http://www.massif-central.eu) (connexion de bases de données/observatoire existants –ODR de Toulouse, l'Irstea Grenoble et le CGET Paris). Et le second volet est l'appui à l'émergence de projet de recherche action via 5 ateliers territoriaux pour lesquels le réseau de chercheurs, association, institutionnels et territoires ont été sollicités et ont permis l'identification de 5 projets dont un déposé fin 2016 (université de Bourgogne).

Il s'agit pour l'instant du seul projet financé dans ce type d'actions (75 000 euros attribués), il arrive à échéance fin 2016.

### **2. Stratégie d'accueil et d'intégration de nouvelles populations**

Les deux appels à projets lancés en 2015 (« Appel à projets pour l'ingénierie de l'accueil » et « Accompagner les territoires du Massif central dans la mise en œuvre d'une offre d'accueil qualifiée ») ont conduit à la programmation de nombreux dossiers visant à favoriser l'attractivité des territoires du Massif central. Il s'agit souvent de dossiers de petits montants (plafonnement à 100 000 euros de FEDER de subvention).

Le premier appel à projets (ingénierie) visait les territoires du Massif central souhaitant concevoir une politique d'accueil de nouvelles populations ou amplifier/diversifier une politique d'accueil déjà existante. 29 dossiers ont été programmés en 2015 sur ce premier appel à projet, arrivant à échéance en 2017 ou 2018 et représentant plus de 1.7 M€ de FEDER attribués.

Les éléments fondamentaux et complémentaires que les programmes Massif central

entendent soutenir à travers cet AAP sont les suivants :

- la mobilisation et la sensibilisation des acteurs du territoire (élus, acteurs économiques et associatifs),
- l'élaboration d'une offre qualifiée d'accueil : une offre complète construite et proposée par un territoire comprenant à la fois les aspects économiques (emploi, local professionnel, reprise d'entreprise), mais aussi le logement, les services (école, crèche, transports etc.), les aménités (commerce, environnement, offre culturelle etc.).
- la prospection des porteurs de projets et la promotion des offres qualifiées,
- l'accompagnement des porteurs de projets,
- le suivi et l'évaluation de la politique d'accueil et des actions liées

Il s'agit donc en grande partie de dépenses d'ingénierie, d'études et de communication.

En complémentarité avec l'appel à projets ingénierie de l'accueil, le second appel à projets (accompagnement des territoires) a pour objectif de sélectionner des structures apportant un appui thématique afin de répondre à un enjeu partagé par les territoires qu'elles accompagnent. Les enjeux peuvent être par exemple : l'accès aux soins, le vieillissement de la population, le télétravail, le foncier, la promotion ou la prospection à l'échelle d'un département.

8 dossiers ont été financés via ce second appel à projets, soit près de 400 000 euros de FEDER attribués. La plupart arrivent à échéance en 2018.

L'indicateur Ires6 (solde migratoire) est actualisé tous les 5 ans, avec une progression de l'ordre de 0,4% par an à l'échelle du Massif central.

### **3. Actions opérationnelles innovantes**

L'innovation territoriale est examinée sous l'angle de l'« innovation organisationnelle » c'est-à-dire que sont considérés comme innovants tous les projets mettant en évidence un changement de pratiques par la constitution de partenariats territoriaux différents permettant de mieux atteindre l'objectif d'attractivité. Les volets capitalisation, diffusion et le caractère interrégional de l'expérimentation complètent les critères d'éligibilité pour ces « actions opérationnelles innovantes ».

31 dossiers ont été programmés sur cet axe, soit 13 projets dont certains représentent un volume financier élevé (comme Développement des Arts vivants en Massif central qui doit percevoir près d'1M€ FEDER), Au total, plus de 2.1 M€ de FEDER ont été attribués. La plupart de ces projets ont une durée supérieure à deux ans et arriveront à échéance en 2018.

Parmi les projets emblématiques de cet axe figurent les « lieux d'interconnexion » programmés en octobre 2015. Il s'agit d'une expérimentation sur 5 territoires du Massif central avec des structures porteuses publiques et associatives (SPL277 à Varennes sur Allier, la Communauté d'agglomération de l'Ouest Rhodanien, l'association Figeacteurs dans le Lot, l'association Bergerades à Saint Pierreville en Ardèche et l'association Lainamac sur le bassin de vie et d'emploi d'Aubusson Felletin). Cette expérimentation vise à favoriser l'auto-développement des territoires ruraux et de montagne en s'appuyant sur le développement des économies ancrées dans leur territoire et ainsi

relier l'économie résidentielle et l'économie productive en favorisant l'émergence de « terroirs économiques ». Ces terroirs économiques s'appuient sur des modèles de coopératives territoriales et de lieux outillés pour l'incubation économique comme les tiers-lieux ou les fab-lab afin de capitaliser les savoirs et retour d'expérience de chacun des partenaires. A l'échelle du Massif central l'objectif est de capitaliser les expériences des différents territoires et aboutir à la constitution d'un réseau d'expertise.

L'indicateur ISR4 (nombre d'initiatives expérimentales soutenues) devrait être atteint fin 2018. Il est à noter que l'appel à projets ingénierie de l'accueil compte pour une seule initiative expérimentale, tandis que certains projets multipartenaires peuvent réaliser plusieurs expérimentations qui comptent pour autant d'initiatives expérimentales soutenues.

L'indicateur de résultat, qui examine le solde migratoire a subi une modification méthodologique de la part de l'INSEE en 2013. Il est encore trop tôt pour identifier une tendance à l'échelle Massif central sur la base de cette nouvelle méthode. S'agissant de statistiques publiques, une analyse tendancielle pourra être effectuée fin 2017.

Axe prioritaire

AXE 4 - Assistance technique

En 2016, seul un dossier d'assistance technique a été programmé et comprend l'intégralité des salaires des personnels de l'autorité de gestion soit 6,9 ETP (soit plus de 700 000€) pour la période 2014-2020. Ce dossier concerne l'équipe suivante :

- Une directrice
- Une assistante
- 4 chargés de mission FEDER
- 2 gestionnaires FEDER

Il est à noter qu'un des chargés de mission FEDER est également référent pour les systèmes d'information et voit une partie de son salaire (50%) pris en charge par le programme EUROPACT.

Les agents du GIP ont suivi 52 jours de formation, soit 3 à 4 jours par an et par agent, afin de monter en compétence sur les marchés publics, les aides d'Etat, la lutte anti-fraude, le suivi financier etc.

L'Autorité de gestion a conduit 20 réunions d'information sur les programmes, soit généralistes (5 réunions de lancement et d'information propres au programme Massif central, 4 réunions d'information sur les fonds européens en région), soit thématiques : présentation des appels à projets, présentation d'une mesure à un public cible.

Un deuxième dossier d'assistance technique a été préparé en fin d'année 2016 pour prendre en charge les dépenses liées à la communication et à l'animation, notamment avec les prestations relatives à la création d'un site Internet et la mise en réseau et

l'appui aux lauréats des appels à projets accueil de nouvelles populations.

L'assistance technique n'a pas d'indicateur de résultat.

**11.2. Mesures spécifiques prises pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes et prévenir la discrimination, en particulier concernant l'accessibilité pour les personnes handicapées, et les dispositions visant à garantir l'intégration de la dimension «hommes-femmes» au niveau du programme opérationnel et des opérations [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point e), du règlement (UE) n° 1303/2013]**

L'autorité de gestion demande aux porteurs de projet de s'engager sur le respect de l'égalité entre les femmes et les hommes et sur la prévention de la discrimination. Par ailleurs, les porteurs de projet remplissent une annexe au moment du dépôt du projet (Annexe 4) décrivant la situation de la structure porteuse en matière égalité hommes-femmes. Les données issues de ces annexes permettent à l'autorité de gestion de disposer d'une photographie des porteurs et sont examinées en comité de suivi pour action.

Une attention particulière est apportée à la rédaction des appels à projet, en particulier en matière de tourisme (Pôles de pleine nature et Itinérances) pour favoriser les investissements accessibles aux personnes handicapées. Un certain nombre de pôles de pleine nature innovent d'ailleurs sur l'accueil de ce public et développent de nouvelles activités à cet égard, que la mise en réseau à l'échelle Massif central permet de diffuser. Les séminaires de communication sur le POMAC ainsi que les animations transversales à destination des lauréats des appels à projet (Pôles de pleine Nature et Accueil en particulier) sont des lieux d'échanges de bonnes pratiques sur ce sujet.

A noter : les postes de chargés de mission animation ou accueil sont plus souvent occupés par des femmes que par des hommes. Les actions liées à l'accueil de nouvelles populations ciblent justement la question de l'emploi du conjoint et les services permettant aux deux membres du couple de travailler.

**11.3. Développement durable [article 50, paragraphe 4, et article 111, paragraphe 4, deuxième alinéa, point f), du règlement (UE) n° 1303/2013]**

L'autorité de gestion demande aux porteurs de projet de s'engager sur la mise en œuvre du développement durable. La plupart des bénéficiaires déclarent prendre en compte le développement durable en adaptant leurs pratiques pour réduire leur impact sur l'environnement. Les principaux moyens pour y parvenir sont le covoiturage et la visioconférence, la dématérialisation des documents, l'utilisation du papier recyclé et la limitation des impressions papiers, recours à des produits locaux. Certains porteurs intègrent également des critères environnementaux dans leurs appels d'offre. Certains projets, liés à la préservation de la biodiversité, ont un impact direct sur l'environnement. Ces projets cherchent à réduire l'impact des activités économiques sur l'environnement. D'autres vont plus loin en abordant les volets social et économique : comment utiliser les ressources locales pour développer l'économie, en intégrant la dimension sociale (accès à l'emploi, accès aux activités pour les personnes défavorisées,

rapprochement producteurs/population locale, habitants/nouveaux arrivants...).

L'annexe 4 remplie par les porteurs permet également d'avoir une photographie des pratiques des porteurs de projet en matière de développement durable et peut faciliter le ciblage des actions d'accompagnement ou de critérisation de l'autorité de gestion.

Tous les appels à projets comportent des critères de sélection liés au développement durable. Le critère est fortement décliné pour les appels à projets tourisme (pôles de pleine nature et itinérance) et figurent dans la convention cadre qui lie les partenaires pour 5 ou 6 ans. Il est prévu de cibler un contrôle ou une préinstruction de certains de ces projets par les DREAL. Pour les appels à projets accueil, les porteurs ont eu à identifier les démarches écoresponsables qu'ils entendent décliner dans la conduite de leur projet. Une liste indicative leur était proposée. Il s'agit d'un engagement contractuel, qui doit être vérifié au solde. La mise en œuvre de ces engagements est pour l'instant inégale d'un territoire à l'autre.

Pour tout projet d'investissement ou d'équipement le porteur de projet renseigne un « formulaire d'impact environnemental ». Ce formulaire vise à :

- sensibiliser les porteurs de projets à l'impact énergétique, paysager ou en matière de ressources naturelles d'une installation, d'un équipement, d'un aménagement
- d'identifier et de minimiser les impacts potentiels sur les ressources, les milieux, les paysages, afin de pouvoir proposer des solutions pertinentes en intégrant dans le plan de financement les éventuels les surcoûts engendrés
- d'engager formellement le porteur dans une démarche d'amélioration des pratiques pour un développement durable du territoire

Les séminaires de communication sur le POMAC ainsi que les animations transversales à destination des lauréats des appels à projet (Pôles de pleine nature en particulier) sont des lieux d'échanges de bonnes pratiques sur ce sujet.

- Exemple : chantiers verts, écotourisme

#### 11.4. Communication des données relatives au soutien affecté aux objectifs liés au changement climatique [article 50, paragraphe 4, du règlement (UE) n° 1303/2013]

Axe prioritaire	Amount of support to be used for climate change objectives (EUR)	Proportion of total allocation to the operational programme (%)
AXE 1	3 061 579,90	14,58%
AXE 2	390 175,06	4,34%
AXE 3	30 079,50	0,35%
<b>Total</b>	<b>3 481 834,45</b>	<b>8,70%</b>

Le projet financé sur l'OS1.2 (décrit dans la partie 11.1) porte sur la création d'un référentiel de certification carbone et vise à atténuer le changement climatique. En effet, le principal objectif est de créer et de tester un mécanisme économique innovant permettant le financement de projets forestiers, dans leur fonction de séquestration du carbone, par des acheteurs publics et privés désireux d'avoir une action positive sur le climat. La création de ce mécanisme permet la mise en œuvre de projets forestiers, pilotes dans cette opération, de réduction des émissions ou séquestration du carbone. La certification des projets permettra de garantir que les réductions d'émissions ont bien été réalisées. Une diffusion à plus grande échelle de ce type de projets est souhaitée et sera étudiée.

Pour les actions conduites dans le cadre de l'axe 1 ou de l'axe 2, l'atténuation ou l'adaptation au changement climatique sont des critères transversaux ou de contexte à la réalisation des projets. Le changement climatique induit par exemple la diversification des activités quatre saisons pour les pôles de pleine nature, l'adaptation des essences dans une forêt ancienne gérée, l'adaptation des pratiques agropastorales pour préserver la résilience des milieux ouverts herbacés, le développement du bois construction comme matériau de substitution aux matériaux énergivores comme le béton, le développement des propriétés techniques du bois en matière d'isolation, etc.

### **11.5. Rôle des partenaires dans la réalisation du programme**

Le comité de suivi s'assure de l'efficacité et de la qualité de la mise en œuvre des programmes opérationnels. La composition du comité de suivi est arrêtée par l'autorité de gestion, en application de l'article 123 du règlement 1303/2013 et du décret 2014-580 du 3 juin 2014 relatif à la gestion de tout ou partie des fonds européens pour la période 2014-2020. Le comité de suivi est co-présidé par le ou la Président(e) du GIP Massif central et le ou la Préfet(e) coordonnateur du Massif central, ou leurs représentants. Il est composé de représentants de l'Etat, des Régions, des Départements, de consulaires, de parcs, d'universités ou laboratoires de recherche issus du Comité de massif. Le comité de suivi se réunit au moins une fois par an, à l'initiative de l'Autorité de gestion.

L'animation du POI FEDER Massif central se fait en concertation entre les régions membres du GIP et le CGET Massif central. L'animation thématique est assurée par les chargés de mission du CGET et l'animation transversale dans les territoires est assurée par les chargés de mission des Régions. Seule l'animation de la thématique biodiversité est assurée en interne au GIP Massif central ainsi que l'appui à l'émergence de projets de recherche-action liés à l'attractivité ou aux paiements pour services environnementaux.

L'analyse et la sélection des projets (opportunité technique et financière) est concertée entre l'Etat et les Régions, notamment grâce à des réunions très régulières. Chaque semaine a lieu une réunion du GIP (directrice, instructeurs) avec les chargés de mission des Régions, auxquels s'ajoute le CGET (commissaire adjoint et chargés de mission) tous les quinze jours. L'ensemble des cofinanceurs (Etat, Régions, Département se réunissent en « comité des financeurs » tous les deux mois environ, ce qui permet au partenariat d'avoir une vision d'ensemble des projets déposés au titre des Programmes Massif central.

Des comités de pilotage associant financeurs et parties prenantes sont prévus pour



chaque axe. Pour autant seuls deux axes ont mis ce dispositif en place. Il prend la forme de séminaires annuels pour le bois et de comités de pilotage par milieu (milieux ouverts herbacés, forêts anciennes et tourbières) sur la biodiversité. En juin 2016, les membres du GIP se sont prononcés pour la mise en place d'un chef de filât thématique par région.

## **12. INFORMATIONS ET ÉVALUATION OBLIGATOIRES CONFORMÉMENT À L'ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, PREMIER ALINÉA, POINTS A) ET B), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013**

### **12.1. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre du plan d'évaluation et le suivi donné aux résultats des évaluations**

Le plan d'évaluation a été validé le 20 octobre 2015. Aucune évaluation n'a été lancée en 2016 (cahier des charges finalisé au premier semestre 2017).

### **12.2. Les résultats des mesures d'information et de publicité relatives aux Fonds, prises en application de la stratégie de communication**

#### **1. Réunions d'information sur les programmes FEDER et FNADT Massifcentral**

Dans la continuité des actions menées en 2015, 3 séminaires thématiques ont été organisés en 2016, en partenariat avec l'Etat, les Régions et les Départements, réunissant près de 275 participants (146 personnes à Grèzes, 75 participants à Moulins, 52 participants à Figeac). L'objectif de ces journées est de faire émerger des projets sur le territoire du Massif central, avoir un rapport de proximité avec les porteurs de projet afin d'améliorer les procédures internes et renforcer la capacité des porteurs de projet à mettre en œuvre leurs actions et gérer les remontées de dépenses. Lors de ces journées, des bénéficiaires témoignent de leur expérience et des ateliers pratiques sont organisés. Les ateliers pratiques des deux premiers séminaires concernaient le montage de projet (« du projet au dossier de demande de financement »), les opérations à plusieurs partenaires, le suivi de projet et les demandes de paiement. Le dernier séminaire thématique a été consacré à la présentation générale des programmes Massif central puis à des ateliers de recherches-actions en lien avec le projet collaboratif « Dynamiques Territoriales ».

Dans l'ensemble et par rapport aux questionnaires de satisfaction rendus, ces journées ont été appréciées du plus grand nombre. Au fur et à mesure, les journées se sont perfectionnées et le partenariat Massif central a pu cibler les attentes précises des porteurs de projet. Grâce à ces événements, la demande a pu aussi être évaluée pour imaginer d'autres solutions de communication sur des thématiques bien précises. Ces journées seront proposées sur l'ensemble du territoire Massif central courant 2017 afin de faire émerger et apporter toute l'aide nécessaire aux porteurs de projet.

D'autres réunions se sont organisées tout au long de l'année en Région. Le partenariat Massif central a été convié pour expliquer brièvement les programmes Massif central. Les correspondants de Massif basés dans les Conseils régionaux ont pu jouer ce rôle d'animateur des programmes.

Des réunions spécifiques sur la « biodiversité » se sont aussi déroulées, animées par la chargée de mission dédiée au GIP Massif central sur différents territoires.

#### **2. Événement annuel : journée d'information sur les programmes Massif**

### **central (FEDER et FNADT) 2007-2013 et 2014-2020**

Le 4 octobre 2016, Etat, Régions et Départements ont organisé une journée de valorisation des programmes Massif central dans l'enceinte de la Cité, projet financé sur la période 2007-2013). Cette journée a permis la présentation du bilan des programmes Massif central 2007-2013 et la mise en avant du projet de la Cité internationale, puis la présentation des programmes 2014-2020 et des témoignages de porteurs de projet cofinancés en 2015-2016. Des ateliers thématiques ont également été organisés afin de faire émerger des projets et d'accompagner les porteurs.

Les auditeurs ont été satisfaits des propositions faites durant cette journée (questionnaires de satisfaction). Le format de journée et le lieu ont été appréciés par les participants.

Les réunions d'information et l'événement annuel ont donné lieu à des publications dans la presse locale.

### **3. Sessions d'informations aux porteurs de projet bénéficiant d'un soutien FEDER Massif central**

Le GIP Massif central a mis en place des réunions en ligne à destination des bénéficiaires pour accompagner les porteurs en vue de la préparation des demandes de paiement. Ces réunions sont animées par les gestionnaires de l'autorité de gestion.

En 2016, 11 réunions ont eu lieu et ont permis de renseigner 75 porteurs. L'objectif de l'autorité de gestion est de maintenir ce rythme : l'autorité de gestion prévoit trois réunions d'accompagnement après chaque programmation (5 à 10 participants par réunion), le maintien du rythme des journées d'information, l'organisation d'un événement annuel ainsi que la rédaction d'une newsletter trimestrielle.

Les retours des porteurs sur ces journées sont également très positifs.

**13. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 4, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013] (LES DONNÉES PEUVENT ÊTRE INCLUSES DANS LE RAPPORT À PRÉSENTER EN 2016. — VOIR LE POINT 9 CI-DESSUS) (DONNÉES REQUISES DANS LE RAPPORT PRÉSENTÉ EN 2017 - OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)**

**14. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES SUSCEPTIBLES D'ÊTRE AJOUTÉES, EN FONCTION DU CONTENU ET DES OBJECTIFS DU PROGRAMME OPÉRATIONNEL [ARTICLE 111, PARAGRAPHE 4, DEUXIÈME ALINÉA, POINTS A), B), C), D), G) ET H), DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

**14.1. Les progrès de la mise en œuvre de l'approche intégrée de développement territorial, y compris le développement des régions confrontées à des défis démographiques et à des handicaps permanents ou naturels, le développement urbain durable et le développement local mené par les acteurs locaux, relevant du programme opérationnel**

Sans objet

D'après la note n°1 « AMO pour le suivi, la performance et l'évaluation des programmes européens 2014-2020 » en annexe, cette rubrique n'est à renseigner que pour les AG concernées par une approche territoriale intégrée. Mettre en évidence l'avancée des actions prévues au titre de la section 4 du PO (Cf. p.95-96 du POI)

Le POI Massif central n'est pas concerné par les DLAL, contrairement à ce qui est indiqué sous SFC. Ce point fera l'objet d'une rectification en 2017.

**14.2. Les progrès accomplis dans la réalisation d'actions visant à renforcer les capacités des autorités nationales et des bénéficiaires à gérer et à utiliser les Fonds**

D'après la note n°1 « AMO pour le suivi, la performance et l'évaluation des programmes européens 2014-2020 » en annexe, cette rubrique s'adresse uniquement aux autorités de gestion ayant renseigné la section 7.2.3 de leur PO (Section non renseignée dans le POI, cf. p.104)

Pour autant, en 2016 plusieurs actions ont été menées par l'autorité de gestion afin de renforcer la capacité de gestion des fonds européens par les bénéficiaires. Quatre réunions d'information ont été organisées en 2016 afin de couvrir les différentes parties du Massif central (Grèzes, en Lozère; Moulins, dans l'Allier; Aubusson, en Creuse et Figeac dans le Lot). Trois de ces réunions prévoyaient des rencontres ciblées avec les porteurs de projets potentiels afin de les accompagner dans la préparation de leur dossier, soit sous forme d'ateliers pratiques, soit sous forme de "speed dating". Ces échanges ont été très appréciés (questionnaires d'évaluation) et ont permis aux porteurs de projets de mieux comprendre les attentes des cofinanceurs, en particulier les exigences liées aux demandes de fonds européens.

De plus, à l'issue de chaque comité de programmation, l'autorité de gestion a mis en place des sessions d'information aux bénéficiaires retenus afin de leur préciser les attentes de l'autorité de gestion en termes de suivi financier, de publicité, de respect de leur plan d'action etc. 11 réunions de ce type ont été organisées en visioconférence en 2016 et ont touché 75 bénéficiaires. La qualité des dossiers de demande de remboursement FEDER est meilleure lorsque les bénéficiaires ont pu participer à ces réunions.

### 14.3. Les progrès accomplis dans la réalisation d'éventuelles actions interrégionales et transnationales

Sans objet

D'après la note n°1 « AMO pour le suivi, la performance et l'évaluation des programmes européens 2014-2020 » en annexe, cette rubrique est uniquement obligatoire pour les autorités de gestion ayant renseigné la section 4.4 de leur PO (Section non renseignée dans le POI, cf.p.96)

### 14.4. Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes

As stipulated by the Regulation (EU) No 1303/2013, article 27(3) on the "content of programmes", article 96(3)(e) on the "content, adoption and amendment of operational programmes under the Investment for growth and jobs goal", article 111(3), article (4)(d) on "implementation reports for the Investment for growth and jobs goal", and Annex 1, section 7.3 on "contribution of mainstream programmes to macro-regional and sea-basin strategies, this programme contributes to MRS(s) and/or SBS:

Sans objet

D'après la note n°1 « AMO pour le suivi, la performance et l'évaluation des programmes européens 2014-2020 » en annexe, cette partie s'adresse uniquement aux PO ayant renseigné la section 4.5 de leur PO (Section non renseignée dans le POI, cf.p.96)

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

#### **14.5. Les progrès accomplis dans la réalisation des actions en matière d'innovation sociale, le cas échéant**

Sans objet

D'après la note n°1 « AMO pour le suivi, la performance et l'évaluation des programmes européens 2014-2020 » en annexe, cette section est susceptible de concerner les PO ayant renseigné la section 2.A.7 des axes prioritaires (Section non renseignée dans le POI, cf. p.42,60,77)

#### **14.6. Les progrès accomplis dans l'exécution des mesures visant à répondre aux besoins spécifiques des zones géographiques les plus touchées par la pauvreté ou des groupes cibles les plus menacés de pauvreté, de discrimination ou d'exclusion sociale, et particulièrement des communautés marginalisées et des personnes handicapées, des chômeurs de longue durée et des jeunes sans emploi, en précisant, le cas échéant, les ressources financières utilisées**

L'autorité de gestion est particulièrement vigilante à sélectionner des projets favorisant l'attractivité du territoire du Massif central, l'accès des personnes handicapées aux activités, ainsi que le maintien des emplois touristiques là où la tendance est plutôt à la baisse entre 2010 et 2014. Cela se traduit par des critères spécifiques de sélection dans les Appels à projets Accueil, Pôles de pleine nature et Itinérance. Les projets déposés au titre des actions opérationnelles innovantes sont également instruits au regard de ce critère.

Plusieurs pôles de pleine nature ou itinéraires ont intégré dans leur stratégie des aménagements spécifiques pour les personnes handicapées. Cela passe par exemple par la création d'activités accessibles : aménagement de sentiers, acquisition de matériel spécifique, adaptation des commodités, etc.

Le succès de ces appels à projets et la couverture territoriale qui en est issue sont de bon augure quant à la capacité du POI à réduire l'isolement ou la pauvreté dans les territoires reculés du Massif central.

**15. INFORMATIONS FINANCIÈRES AU NIVEAU DE L'AXE PRIORITAIRE ET DU PROGRAMME [ARTICLE 21, PARAGRAPHE 2, ET ARTICLE 22, PARAGRAPHE 7, DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**



**16. CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)CROISSANCE INTELLIGENTE, DURABLE ET INCLUSIVE (OPTION: RAPPORT D'AVANCEMENT)**

Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive. Informations et analyses concernant la contribution du programme à l'application de la stratégie de l'Union pour une croissance intelligente, durable et inclusive.

Sans objet (2019 et rapport final)

## **17. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME ET MESURES PRISES — CADRE DE PERFORMANCE [ARTICLE 50, PARAGRAPHE 2 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]**

Lorsque l'évaluation des progrès accomplis concernant les valeurs intermédiaires et cibles définies dans le cadre de performance démontre que certaines valeurs intermédiaires et cibles n'ont pas été atteintes, les États membres doivent donner les raisons sous-jacentes de cet échec dans le rapport de 2019 (pour les valeurs intermédiaires) et dans le rapport final de mise en œuvre (pour les valeurs cibles).

Sans objet (rapport 2019)
---------------------------

## Documents

Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
----------------------	------------------	------------------	------------------	----------------------------	----------	--------------	------------